



CRIN

Réseau d'information des droits de l'enfant

la revue

Photo: Bosnia and Herzegovina: Haidur Netocny/Panos Pictures

Le droit des enfants à la ville

Dans ce numéro:

■ Les JO de Beijing: pas de médaille chinoise pour le droit des enfants au logement

■ La faim en milieu urbain: les enfants des villes et la crise alimentaire

■ Norvège: des jeunes défendent les droits des handicapés à la ville

DU NOUVEAU: Une trousse à outils, l'Examen Périodique Universel, à l'intention des ONG de défense des droits de l'enfant

Cette trousse à outils* a été produite pour:

- aider les utilisateurs à comprendre l'Examen Périodique Universel (EPU), son mode de fonctionnement, et pourquoi il est important pour les enfants
- aider les utilisateurs à comprendre comment participer à l'EPU et s'assurer que celui-ci reste focalisé sur les enfants.

Vous trouverez plus loin une brève description de cette trousse à outils.

Introduction

L'EPU (*Universal Periodic Review* en anglais) est le nouveau mécanisme par lequel le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) examine la situation des droits de l'homme dans chaque Etat membres des Nations unies.

Chaque Etat sera examiné tous les quatre ans.

Il est attendu que l'EPU devienne la **pierre angulaire** du Conseil des droits de l'homme. Il permettra de placer le dossier des droits de l'enfant au centre de ses travaux.

Comment fonctionnera l'EPU?

Le passage en revue, sous la responsabilité d'un groupe de travail extraordinaire composé par des délégués des Etats, utilisera des informations provenant des sources suivantes:

- **L'État:** Des renseignements révisés par l'État (20 pages, ou la présentation d'un rapport verbal)
- **Le système des droits de l'homme des Nations unies:** Une information pertinente en provenance des organismes de traité et des rapporteurs spéciaux, rassemblée dans un rapport de 10 pages par le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme – HCDH.
- **Les parties prenantes:** Un résumé de 10 pages, préparé par le HCDH, reprenant l'information fournie par d'autres parties intéressées, notamment, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) et des ONG internationales.

L'Examen Périodique Universel constitue un processus intergouvernemental, ce qui signifie que des États sont invités à juger d'autres États

Communication et participation par les ONG

Note: Cette information est sujette aux changements éventuels. Vous pouvez donc vous maintenir informés de la situation en visitant les pages d'actualité de CRIN concernant le HCR, soit: <http://www.crin.org/chr/news/> ou le site web OHCHR: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>.

Les communications fournies par les ONG sont placées au centre de l'Examen Périodique Universel. Ce nouveau système leur offre l'occasion de fournir une évaluation honnête et impartiale de la situation des droits de l'homme dans tous les pays.

C'est pourquoi les rapports des ONG revêtiront une importance critique. L'information fournie ne sera pas confidentielle.

Les ONG devront donc évaluer attentivement les avantages et les dangers de leurs communications. Une coordination entre ONG internationales, grandes et petites, pourrait s'avérer utile dans ce contexte. Il est demandé aux ONG de:

1. Entrer en contact avec les ONG qui partagent les mêmes préoccupations et de les informer du processus de l'EPU dans le cas où elles n'en auraient pas encore entendu parler.
2. Débattre des questions que vous souhaitez voir mettre à l'ordre du jour.
3. Décider ensemble s'il serait préférable que toutes les ONG soulèvent les mêmes questions, ou que la liste des questions soit répartie parmi votre groupe d'ONG afin que vous puissiez couvrir en profondeur un éventail de sujets.
4. Les ONG locales et basées à Genève devraient se concerter pour décider de la meilleure manière d'organiser l'information et de formuler les meilleures stratégies de plaidoyer.

Comment rédiger les rapports?

Le HCDH a produit des lignes directrices détaillées concernant les communications à soumettre par les parties prenantes, telles que des ONG et INDH, dans le cadre de la EPU.

Les facteurs à considérer

1. le nombre limité de pages
2. l'accent à mettre dans le rapport
3. la période de temps couverte
4. la date limite
5. la langue

Le CRIN a entrepris d'extraire les mentions relatives aux droits de l'enfant à partir des rapports soumis dans le cadre de l'EPU. Vous pouvez les consulter sur la page d'actualité de CRIN concernant le Conseil des droits de l'homme (voir plus haut).

Vous trouverez également l'ensemble des rapports soumis à ce jour pour chaque session PRU sur le site web du HDCH: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/searich.aspx>

Participation au-delà de la soumission de rapports

- Groupe de travail EPU - Exercer une influence sur les questions susceptibles d'être posées par les États membres du CDH en remettant à leurs représentants à Genève des renseignements écrits et/ou oraux.
- Participation aux séances plénières de l'EPU – Pendant la session plénière du Conseil des droits de l'homme, les ONG peuvent faire des déclarations et poser des questions à l'État examiné.
- Participation aux actions de suivi – Convoquer une réunion d'ONG dédiées aux droits de l'enfant pour discuter de la pertinence du résultat de l'examen pour les droits de l'enfant. Définir une stratégie que les ONG pourront adopter pour suivre la mise en oeuvre des recommandations finales de l'EPU. Suivre la mise à contribution d'un médiateur des enfants dans l'action de suivi, si cela est pertinent (car tous les pays n'ont pas de médiateur).

Pour obtenir les versions complètes et résumées de la trousse à outils, veuillez visiter: <http://crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17366&flag=report>

Vous pourrez lire une explication plus complète de l'EPU sur la page d'information spéciale de CRIN: <http://www.crin.org/HRC/UPR.asp>

*La trousse à outils a été élaborée par le groupe de travail siégeant au Conseil des droits de l'homme, qui fait partie du groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant: www.childrightsnet.org

Sommaire

| | |
|---|----|
| Editorial | 4 |
| Fichier: Statistiques urbaines | |
| CRIN | 6 |
| Les JO de Beijing: défendre le droit des enfants au logement | |
| Deanna Fowler et Mayra Gomez | 7 |
| La faim en milieu urbain – repenser notre réponse aux crises alimentaires | |
| Michael O'Donnell | 10 |
| Mortalité infantile sur les routes: une crise de santé publique | |
| Tamitza Toroyan et Margie Peden | 12 |
| Pour qu'une ville soit adaptée aux enfants | |
| Francesca Moneti | 16 |
| Fichier d'information: un guide des actions litigieuses stratégiques | 20 |
| Ceux qui passent par les mailles du filet: la migration infantile en Afrique australe | |
| Christopher Bjornestad | 22 |
| Jeunes et déplacés handicapés: camp de réfugiés ou communauté urbaine? | 24 |
| Pour que l'accessibilité devienne une réalité dans les rues de Norvège | |
| Mari Sognnæs Andresen | 25 |
| Liberté d'association? Pas vraiment, si vous êtes jeune et vivez au Royaume-Uni | |
| Alex Gask et Charlotte Stetzel | 26 |
| Un entretien avec Satya Panigrahi – l'un des "maires de la jeunesse" de Londres | 27 |
| Le "bourrage de crâne" dans les écoles au Japon: pourquoi les enfants ont-ils besoin d'un break? | |
| Noriko Kajiki | 29 |
| Les jeunes du Brésil: en marge de la société, au centre de la violence | |
| Paula Miraglia | 30 |
| La violence dans les villes jamaïcaines: une histoire ancienne | |
| Rose Robinson Hall, Horace Levy et Peta-Anne Baker | 32 |
| Fiche d'information: les enfants des rues et la violence | |
| Louise Meincke | 34 |
| La ville enfermée: pour sortir du traumatisme à Gaza | |
| Ahmed Abu Tawahina | 36 |
| Les nouvelles voix urbaines de l'Inde: "Nous voulons vivre notre vie" | |
| Sharmila Bhagat | 38 |
| Fiche d'information: le changement climatique et les enfants des villes | 40 |
| Le service de rédaction sur les droits de l'enfant | 41 |
| Documentation | 43 |

Crédits: Jennifer Thomas, rédactrice, Bill Bell, Simon Flacks et Veronica Yates, conseillers rédactionnels; Paula McDiarmid, relectrice; Traduit en arabe par Eman Herzallah, en français par Nathalie Monnot et en espagnol par Liliana Zunic. Réalisation et impression par Creatiscope.

Publié en septembre 2008. Child Rights Information Network, ISSN 1475-8342, © The Save the Children Fund, oeuvre caritative immatriculée sous le n°. 213890. La CRIN Review (anciennement CRIN Newsletter) paraît annuellement en anglais, français et espagnol. Les auteurs sont seuls responsables des avis qui y sont exprimés. Les suggestions d'articles sont toutes les bienvenues. La rédaction se réserve la décision finale concernant la publication des articles reçus. Aucune partie de cette publication ne peut être publiée de nouveau sans la permission écrite de la rédaction et de l'auteur. Cette publication est offerte gratuitement et peut également être téléchargée auprès de: <http://www.crin.org/about>. Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires par la poste, veuillez contacter CRIN, c/o Save the Children, 1 St John's Lane, Londres EC1M 4AR, Royaume-Uni ou nous envoyer un courriel à info@crin.org.

Éditorial

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de la moitié de la population du monde vit aujourd'hui en ville. Partout dans le monde, des nouvelles villes s'étendent, de l'Amérique Latine, l'Afrique et l'Asie du Sud à la Chine qui représente l'épicentre de la croissance urbaine actuelle. Ces nouvelles agglomérations présentent un visage de plus en plus jeune: d'après les Nations unies, 60 pour cent des enfants du monde en développement vivront en milieu urbain d'ici 2025.

Les villes luttent cependant pour faire face à l'afflux des populations attirées par la promesse d'un travail, de meilleures perspectives d'existence, d'un style de vie urbain, ainsi que par la nécessité de fuir les conflits, la pauvreté rurale ou la destruction de leur environnement. Chaque jour, plus de 180 000 personnes en provenance des campagnes affluent vers les zones urbaines, s'ajoutant à une population citadine déjà en pleine croissance. Il en résulte que les services de base pour enfants sont souvent trop sollicités ou inexistantes, tandis que la pollution atmosphérique et d'autres formes de dommage écologique menacent la santé des enfants, s'ajoutant à l'exploitation et à la violence auxquelles les enfants sont souvent exposés.

Au cours des deux prochaines décennies, la grande partie de la croissance urbaine mondiale – 95% – sera absorbée par les villes du monde en développement.¹

Quel est le prix que les enfants doivent payer aujourd'hui pour la rapidité de croissance urbaine? Que peut nous apprendre l'expérience du monde occidental, déjà urbanisé, concernant la réalisation des droits de l'enfant dans un cadre urbain? Et, surtout, quelles opportunités peuvent être offertes par cette "seconde vague" de croissance urbaine en vue de la protection des enfants et de l'accomplissement de leurs droits?

Le présent numéro de CRIN se penche sur l'impact de l'urbanisation ainsi que l'effet de la taille et de la croissance des villes sur les droits de l'enfant. Comme le rappelle ce numéro, les villes constituent des foyers à risque pour les enfants dès que les espaces verts sont remplacés par des bidonvilles en pleine extension, où la ségrégation et les violences font partie du quotidien, réservant une existence précaire à des millions d'enfants de rue et autres enfants obligés de travailler. Mais ces zones urbaines ont aussi leurs bons côtés, car pour de nombreux parents, elles offrent la promesse de meilleures opportunités et d'une vie meilleure pour leurs enfants. Comme l'accès à l'information y est plus facile, les enfants sont mieux en mesure de connaître leurs droits fondamentaux. Parallèlement, certains

équipements de base et structures de soutien sont plus facile d'accès. La concentration du nombre d'enfants en milieu urbain leur permet également de s'organiser plus facilement, et aussi de revendiquer leurs droits à bénéficier de services, à participer aux décisions, et à être protégé de la violence.

"Le droit des enfants à la ville" analyse les obstacles à l'accomplissement des droits de l'enfant dans certaines grandes agglomérations du monde. Cet article présente des méthodes de travail, des leçons à retenir, ainsi que des outils pratiques, fiches d'information et études de cas visant à faire progresser les droits de l'enfant en milieu urbain.

Explorant les questions touchant aux droits de l'enfant, notamment la violence, la pauvreté, la participation et la diversité sous la loupe de l'urbanisation, ce numéro propose une autre manière de concevoir les droits de l'enfant en général, et souligne la nécessité d'une réflexion prospective sur la manière dont des processus globaux, tels que l'urbanisation, affecteront les droits de l'enfant au niveau local.

Ouvrant le débat par un article d'actualité sur les Jeux Olympiques de Beijing, Deanna Fowler et Mayra Gómez étudient les violations, par les pouvoirs publics chinois, du droit au logement de l'enfant dans le cadre des préparatifs des Jeux. Les auteurs de l'article invitent les organisateurs d'événements internationaux de ce type à honorer leurs obligations à protéger les droits humains et à ne pas se dessaisir de cette tâche comme s'ils n'étaient que de simples spectateurs.

Une autre rubrique de l'actualité récente fut la hausse mondiale des prix alimentaires, qui a déclenché des émeutes à travers le monde. Alors que cette hausse affecte différentes populations de diverses façons, Michael O'Donnell explique pourquoi elle frappe plus particulièrement les enfants des villes et réfléchit à la réponse que les organisations humanitaires doivent donner pour endiguer la crise.

D'autre part, nous assistons aussi à une crise mondiale moins évidente: celle d'une multiplication des accidents de la route, lesquels

constituent la cause majeure de mortalité parmi les 10-19 ans. Selon Tamitza Toroyan et Margie Peden, il existe déjà des moyens pour freiner cette tendance, mais il faudra encore du temps et des ressources pour que l'on commence à penser différemment.

Depuis peu, les villes "écologiques", où les voitures et la pollution sont tenues à l'écart et où l'être humain et l'environnement occupent le devant de la scène, sont un sujet de discussion en vue parmi les administrations locales et nationales, mais que dire de villes accueillantes pour les enfants? Francesca Moneti montre comment un nombre croissant de villes participent au mouvement pour placer l'enfant au centre de la cité, et dresse une liste de bonnes pratiques.

Dans son article sur l'Afrique australe, Christopher Bjornestad soutient que les enfants migrants non accompagnés sont souvent exposés à un risque plus grand quand ils se trouvent dans les petites villes et implantations que quand ils vivent dans grandes agglomérations. Les enfants en déplacement forcé courent de nombreux risques. Dans son récent travail de recherche, la Women's Commission for Refugee Women and Children (Commission de femmes pour les Femmes et Enfants réfugiés) pèse le pour et le contre de l'hébergement de jeunes handicapés dans un camp de réfugiés par opposition à leur dispersion dans une grande ville.

L'urbanisation des pays industrialisés est un phénomène ancien, mais de nombreux défis pour les droits de l'enfant sont encore à réaliser. Des jeunes de villes norvégiennes ont milité pour les droits des enfants handicapés en faisant le classement des magasins et des restaurants en fonction de leur accessibilité. Ce classement n'a pas manqué de contrarier certaines personnes, mais les gérants des établissements visés ont été obligés d'écouter les activistes et d'entreprendre des changements durables, explique Mari Sognnaes Andresen.

Alex Gask et Charlotte Stetzel dénoncent le degré de discrimination auquel les jeunes doivent faire face dans les espaces publics en Grande-Bretagne, où le simple fait de se réunir avec des amis peut constituer un délit. Satya Panigrahi,

1. UN Habitat: State of the World's Cities 2006/07

l'un des "maires de jeunesse" londoniens, raconte une histoire pleine d'espoir sur la manière d'impliquer les jeunes dans la politique locale, de faire disparaître les perceptions négatives dont ils font l'objet, et de leur permettre de lancer leurs propres projets communautaires.

Au Japon, une vie laborieuse est imposée très tôt à de nombreux enfants vivant en ville, qui subissent la pression de devoir étudier jour et nuit afin de remplir les attentes de leurs parents et de la société. Noriko Kajiki raconte à quel point cette circonstance affecte leurs loisirs et leur bonheur.

Le Japon abrite certes la ville la plus peuplée du monde, mais c'est à la bande de Gaza que revient un des records mondiaux de densité démographique, avec 3117 habitants par kilomètre carré. Et pourtant, les habitants de la région, pris au piège par l'occupation militaire israélienne, vivent dans ce qui peut être comparé à une prison de béton. Ahmed Abu Tawahina évoque les effets, sur la santé mentale, d'une vie en état de siège perpétuel et relate son expérience concernant la formation de communautés afin de limiter les dégâts.

Les villes du Brésil et de Jamaïque sont connues pour leur passé de violence urbaine. Dans son article sur Sao Paulo, Paula Miraglia montre comment la ségrégation géographique renforce l'exclusion et la violence à l'encontre des jeunes marginalisés. Rose Robinson Hall, Horace Levy et Peta-Anne Baker ont réfléchi sur les origines de la violence dont les enfants jamaïcains sont à la fois les auteurs et les victimes. Ils parlent de leurs efforts pour rétablir une société fondée sur le droit et le respect.

Enfin, Sharmila Bhagat raconte comment des enfants de Delhi se sont tournés vers l'écriture et vers les nouvelles technologies afin de partager leurs expériences locales avec le reste du monde.

Jennifer Thomas



Chaos architectural dans les quartiers pauvres de Caracas, au Venezuela

Fichier: Statistiques urbaines

En 2008, plus de la moitié de la population du monde habite en ville.

Chaque jour, plus de 180 000 personnes quittent la campagne pour la ville.

Selon les estimations de la Banque mondiale, bien que les zones rurales accueillent actuellement la majorité des pauvres du monde, d'ici 2035, ce seront les villes qui seront les principaux foyers de pauvreté.

D'ici 2025, environ 60 pour cent des enfants du monde en développement habiteront en ville, et plus de la moitié d'entre eux vivront dans la pauvreté.

Croissance

- Chaque semaine, la population des villes dans le monde s'accroît de près d'un million de personnes, soit, la population d'une ville comme Hanoï ou Pittsburgh.
- La ville la plus peuplée du monde en 2015 sera Tokyo avec 35,5 millions d'habitants, suivie de Mumbai et de Mexico.
- Selon les projections actuelles, la population des villes de la Fédération de Russie, qui possède l'un des taux de natalité les plus faibles du monde, diminuera de 6,5 millions de personnes d'ici 2015.
- Les mégapoles ont dix millions d'habitants ou plus. Lagos, au Nigeria, est la mégapole avec le taux de croissance le plus élevé du monde.

Les enfants et la pauvreté

- D'après les estimations des Nations unies, il y a jusqu'à 150 millions d'enfants de rue et d'enfants qui travaillent dans le monde.
- Dans un pays en développement sur cinq, la mortalité infantile est plus élevée dans les villes que dans les campagnes.
- Plus de sept enfants meurent chaque minute à cause de la pollution des eaux.

- La mortalité infantile dans les villes dotées d'un système approprié d'assainissement et de distribution d'eau se situe à 10 morts pour 1000 naissances environ. Dans les villes qui ne sont pas adéquatement équipées dans ces domaines, les taux de mortalité infantile sont 10 à 20 fois plus élevés.
- Un enfant sur cinq, soit 400 millions d'enfants environ, n'ont pas accès à l'eau potable.
- Au Royaume-Uni, la consommation d'eau moyenne par habitant est de 135 litres par jour. Dans le monde en développement, cette moyenne est de 10 litres.

- Plus d'un enfant sur trois dans le monde en développement, c'est-à-dire 640 millions d'enfants, ne bénéficient pas d'un logement adéquat.
- Londres est la sixième ville la plus riche du monde, mais 41 pour cent des enfants des quartiers londoniens déshérités vivent dans la pauvreté.

Densité et diversité

- Mumbai, en Inde, est la ville la plus densément peuplée au monde: 14 350 000 habitants pour une superficie de 483 kilomètres carrés.
- 32 pour cent des Londoniens appartiennent à une minorité ethnique. Seule 0,7 pour cent de la population de Changhaï est née en dehors de la Chine.

Violence et surveillance

- 498 enfants ont été assassinés au Guatemala seulement pour l'année dernière.
- Washington DC connaît le taux le plus élevé de meurtres signalés dans le monde industrialisé.
- Le Salvador et le Honduras abritent ensemble quelque 30 000 jeunes gens impliqués dans des bandes appelées "maras".

- Au niveau mondial, les accidents de la circulation constituent la première cause de mortalité parmi les jeunes de 10 à 19 ans.
- Les Londoniens peuvent s'attendre à être pris en images 300 fois par jour par des caméras de surveillance. La Grande-Bretagne est surveillée par quatre millions de caméras de télévision en circuit fermé, ce qui en fait la nation la plus surveillée du monde.

Environnement

- Sumgayit, en Azerbaïdjan, est la ville la plus polluée du monde.
- La production mondiale de véhicules à moteur progresse au moins quatre fois plus rapidement que la population mondiale.
- Nous consommons chaque semaine l'équivalent de 500 000 arbres transformés en papier journal. Une seule édition dominicale du New York Times utilise 75 000 arbres.
- Dans 53 pays du monde, un total de 42 millions de journaux gratuits est imprimé chaque jour.
- Moins de cinq pour cent de la superficie de Tokyo est occupée par des espaces verts.

[Sources: UN Habitat, Blacksmith Institute, UNICEF, Consortium for Street Children, Centre for Housing Rights and Evictions, WaterAid, Energie Cites, British Medical Journal, City Mayors, Liberty, Banque Mondiale, Simon Parker, Tunza for Youth, Youth Xchange, Project Freesheet, World Mapper]

Les Jeux Olympiques de Beijing: défendre le droit au logement des enfants

En préparant les JO de Beijing, la Chine a systématiquement violé les droits de ses citoyens au logement. Il en a résulté de graves conséquences pour de nombreux enfants. Deanna Fowler et Mayra Gomez soulignent l'obligation pour la Chine de s'amender et invitent les futures hôtes et organisateurs des Jeux à respecter les règles.



“Un Hutong de Beijing frappé par l'expulsion” (un hutong est un passage étroit de ruelles)

Photo: Deanna Fowler, Centre on Housing Rights and Evictions

Les Jeux Olympiques et autres grandes manifestations internationales sont souvent présentés comme des facteurs de progrès, non seulement au niveau de la coopération internationale, mais également en raison des bienfaits économiques et sociaux qu'ils sont censés apporter aux résidents de la ville et du pays d'accueil. Si la réalité de ces bienfaits est souvent débattue par les populations directement intéressées, il est certain que les préparatifs des Jeux Olympiques de Beijing ont déclenché un degré de protestation sans précédent, en Chine comme à l'étranger.

Le président du comité organisateurs des JO de Beijing, Liu Qi, a déclaré en présentant la candidature de sa ville pour les Jeux Olympiques 2008 que ceux-ci “contribueront à promouvoir toutes sortes de projets

économiques et sociaux et favoriseront également la poursuite de notre cause, la défense des droits de l'homme”. En effet, la Charte Olympique reconnaît l'intérêt des droits de l'homme, quand elle déclare que: “La pratique du sport constitue un droit de l'homme.” Néanmoins, tout un éventail de droits humains a été violé dans le contexte de Jeux Olympiques passés et présents. En juin 2007, le Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE - Centre de recensement des droits au logement et des évictions) a publié le rapport *Fair Play for Housing Rights: Mega-events, Olympic Games and housing rights (Justice face au logement: Méga-événements, Jeux Olympiques et droits au logement)*. Ce rapport a mis en évidence que, depuis 1988, plus de deux millions de personnes ont été déplacées en raison des Jeux Olympiques.

A Beijing, notamment, les Jeux avaient entraîné en juin 2007 le déplacement de plus de 1,25 millions de personnes, le total projeté devant atteindre 1,5 millions de personnes à la date du début des Jeux en août 2008. COHRE a établi que la municipalité de Beijing et le comité organisateur des JO avaient détruit des logements locatifs abordables et s'étaient livrés à des actes de harcèlement, de répression, d'emprisonnement et même de violence contre les habitants et les activistes. La municipalité a également condamné de nombreuses personnes - en particulier des chauffeurs de taxi prétendument sans permis, des vendeurs de rue, des clochards et des mendiants - à des périodes de “rééducation par le travail”, forme similaire d'incarcération sans inculpation. De plus, des démolitions et des évictions ont été entreprises sans aucune

procédure sanctionnée, et sans que des dispositions d'indemnisation suffisantes n'aient été prises pour permettre aux victimes de trouver un autre logement ou d'avoir recours à la justice. Dans certains cas, les locataires n'ont pratiquement pas reçu de préavis et n'ont pas touché l'indemnisation promise. Les taux d'indemnisation n'ont presque jamais permis aux locataires affectés de se reloger sans subir une chute de leur niveau de vie. Au contraire, ces personnes ont été obligées de déménager vers des quartiers plus éloignés des possibilités d'emploi, des réseaux communautaires, des écoles décentes et des centres de santé.

Déracinement familial

Ces événements ont des conséquences particulièrement dure pour les groupes vulnérables et marginalisés, à commencer par les enfants. Au moins 160 500 enfants âgés de 0 à 15 ans ont été déplacés.* Les familles qui ont été forcées de déménager doivent non seulement effectuer de longs trajets pour se rendre au travail et à l'école, mais ont

également été éloignées des réseaux communautaires qui précédemment prenaient leurs enfants en charge et leur fournissaient un appui communautaire. Les parents interrogés par COHRE ont expliqué que, au sein de leurs anciennes communautés, leurs enfants pouvaient se rendre à l'école à pied non accompagnés; parce que la distance était courte et parce que la proximité d'une communauté proche et unie garantissait la sécurité des enfants. Aujourd'hui, les familles appartenant autrefois à ces communautés ont été dispersées vers des complexes immobiliers dans la banlieue de Beijing. Les parents ont expliqué que les établissements scolaires de ces quartiers étaient de piètre qualité, et que ceux qui en avaient les moyens continuaient à envoyer leurs enfants vers le centre de Beijing. Les déplacements en transports publics prennent parfois deux heures de trajet quotidien dans chaque sens. Les parents doivent désormais accompagner les enfants, car ceux-ci ne peuvent utiliser le réseau des autobus et du métro sans surveillance.

L'indemnisation versée aux déplacés qui possédaient leurs propres logements est rarement suffisante pour leur permettre d'acheter un autre logement dans la même partie de la ville. D'autre part, l'éducation de leurs enfants occupe une place primordiale aux yeux des parents. C'est pourquoi, afin d'éviter d'éloigner leurs enfants des bons établissements scolaires, un certain nombre de familles ont décidé d'utiliser le montant d'indemnisation pour louer un appartement à proximité plutôt que d'acheter un logement plus abordable, mais éloigné. Il s'ensuit que, d'ici quelques années, cette indemnisation aura été dépensée et les familles affectées seront exposées à de nouvelles insécurités de logement.

Les effets des expulsions forcées sont "comparables à la guerre"

L'expulsion forcée est un phénomène qui mérite une attention particulière dans le contexte des Jeux Olympiques de Beijing.

Les droits de l'enfant au logement

Aujourd'hui, les droits humains de l'enfant sont bien protégés dans le cadre du droit international des droits humains, qui reconnaît à tous les enfants le droit à un logement adéquat.

Il est essentiel que les décideurs politiques et les défenseurs des droits de l'enfant se souviennent du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant quand ils auront à se pencher sur le droit de l'enfant au logement et sur l'interdiction des évictions forcées. Ce principe se situe au cœur de l'élaboration des droits humains de l'enfant en vertu du droit international. Il figure de manière bien visible dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

La Chine, qui a ratifié la CDE en 1992, s'est engagée à défendre les droits de l'homme au niveau de l'enfance.

L'Article 27 de la Convention protège clairement les droits de l'enfant en matière de logement

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, les vêtements et le logement.

Au-delà de la CDE, il existe d'autres normes internationales pour la protection des droits de l'enfant en matière de logement, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que la Chine a ratifié en 2001. Dans son Commentaire général N° 4, le Comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a retenu sept éléments clés formant le droit à un logement suffisant: sécurité légale d'occupation; disponibilité en matériels, équipements et infrastructures de services; prix abordable; habitabilité et accessibilité; situation; et convenance culturelle.

Les normes internationales des droits de l'homme sont bien davantage que des déclarations de bonne intention politique: elles invoquent des obligations légales contraignantes. Aux termes du droit international des droits de l'homme, des Etats comme la Chine sont dans l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits de l'enfant en matière de logement.

L'obligation de *respecter* le droit des enfants à un logement suffisant signifie que les Etats doivent s'abstenir de toute action, telle que l'éviction forcée, qui empêcherait des enfants et leurs familles de réaliser ce droit dans la mesure où l'Etat concerné est à même de le faire.

L'obligation de *protéger* le droit des enfants à un logement suffisant exige des Etats qu'ils fassent le nécessaire pour prévenir les violations de ce droit par des acteurs non étatiques tels que propriétaires, entreprises, ou autres individus ou organisations du secteur privé.

L'obligation de *réaliser* le droit des enfants à un logement suffisant entraîne un certain nombre d'obligations bien définies et peut nécessiter des dépenses publiques, une réglementation étatique et la mise à disposition de services publics, de subventions au logement ou de logements sociaux, y compris des programmes de création de logements susceptibles de répondre aux besoins particuliers des enfants. Le droit international exige des Etats de prendre les mesures immédiates à cet effet, et ce en recourant au maximum des ressources disponibles pour progressivement réaliser les droits des enfants en matière de logement en s'abstenant de toute discrimination.



Pakistan

La communauté internationale a réaffirmé que la pratique de l'expulsion forcée revient à une violation flagrante des droits humains; en particulier, le droit à un logement suffisant. Ces expulsions se caractérisent ou sont accompagnées par un élément de force ou de coercition. Elles sont souvent liées à des décisions, des politiques ou des lois particulières entreprises par l'État, ou peuvent aussi être liées à la passivité de ce dernier devant les expulsions perpétrées par des acteurs non étatiques.

Alors que les expulsions forcées peuvent avoir lieu dans des contextes divers et de différentes façons, leurs effets négatifs sur les enfants montrent une similarité remarquable. Dans son étude *Urban Children and the Physical Environment* (Enfants en milieux urbains et l'environnement physique), Sheridan Bartlett, de l'Université de la Ville de New York et de l'Institut international pour l'environnement et le développement (Londres), observe que:

L'impact de l'éviction forcée sur la stabilité de la famille et le bien-être affectif de l'enfant peut être dévastateur; l'expérience vécue a été comparée à celle de la guerre pour ce qui est des conséquences développementales chez l'enfant. Même si les évictions sont suivies d'un relogement immédiat, les effets sur les enfants peuvent être destructifs et déstabilisants.

L'organisation philippine Families and Children for Empowerment and Development (FCED – Familles et enfants pour l'autonomie et le développement) a signalé au COHRE en 2005 que les enfants qui avaient été expulsés de leurs foyers souffraient de sentiments d'impuissance et de désespoir. Selon cette même source, d'autres enfants en étaient venus à perdre tout espoir de continuer leur scolarité parce qu'ils n'avaient d'autre choix que de dormir ou de vivre dans la rue ou dans les terrains vagues, parfois pendant de très longues durées. Les enfants expulsés de leurs foyers montraient des traumatismes psychologiques et une peur devant une possible descente de

police ou d'équipes de démolition. Comme leurs parents, ils se trouvaient dans un état de confusion, ne sachant où aller et redoutant un avenir incertain.

Dans l'étude *The Impact of Evictions on Children: Case studies in Manila, Mumbai and Phnom Penh* (L'impact de l'éviction sur les enfants, études de cas à Manille, Mumbai et Phnom Penh), les organisations Urban Poor Associates (Philippines) et Coalition for Housing Rights (Thaïlande) soulignent que les enfants constituent le groupe le plus vulnérable des victimes des expulsions. Cette étude constate que:

Les expulsions impliquent la violence. Lors de la démolition d'un logement, les enfants sont exposés à la violence et aux mauvais traitements. Il est généralement reconnu que la violence génère de nouvelles violences. Les enfants dont les familles ont été attaquées sous leurs yeux peuvent être affectés de diverses façons.

L'exposition à des actes de violence accroît le degré d'anxiété des enfants. Il s'ensuit que certains enfants manifestent un éventail de répercussions affectives négatives. Les expulsions forcées renforcent aussi le degré de stress familial et la fréquence des cas de maltraitance d'enfants. Les enfants interrogés par les chercheurs ont fait état d'une fréquence plus élevée des actes violents au sein de leurs familles à la suite d'une éviction forcée. Après avoir perdu leurs foyers et leurs communautés, les enfants entrent dans un univers d'insécurité où ils deviennent encore plus vulnérables à l'égard de ceux qui auraient tendance à les maltraiter.

Pour améliorer le dossier Olympique des droits de l'homme

Lors de la préparation des Jeux Olympiques, la Chine a enfreint ses obligations légales internationales en ne veillant pas à ce que les familles déplacées reçoivent un préavis et une indemnisation appropriés; à ce qu'aucun enfant ne soit privé d'un logement ou exposé à d'autres violations de ses droits; et à ce que les familles concernées puissent bénéficier de moyens de recours et d'une procédure sanctionnée.

Pour honorer ses obligations, la Chine devrait immédiatement mettre en place des possibilités de redressement au profit des familles affectées. Elle devrait mettre un terme immédiat aux évictions programmées en attendant l'établissement d'une méthode équitable et systématique de fixation des montants d'indemnisation, devant remplacer le système actuel consistant à mêler négociations et harcèlements. En recourant à un appareil judiciaire indépendant, la Chine devrait réparer les injustices commises contre ceux qui ont été menacés, harcelés et emprisonnés pour avoir

résisté aux expulsions forcées et élevé la voix contre les violations des droits au logement.

En outre, il incombe au Comité international Olympique (CIO) d'agir de manière décisive, non seulement en usant de son influence pour faire opérer les changements nécessaires en Chine, mais également en veillant à ce que de tels abus des droits au logement ne soient pas commis dans le contexte de futurs Jeux Olympiques. Dans son rapport *Fair Play for Housing Rights* (Équité devant le droit du logement), le COHRE recommande que le CIO: incorpore entièrement les droits au logement dans ses valeurs, principes et engagements directeurs; évalue les villes candidates à la lumière de leur respect des droits au logement; introduise des critères de sélection spécifiques pour faire face aux questions de logement à toutes les étapes du processus de sélection de la ville d'accueil; prévois des obligations contractuelles que les villes d'accueil auront à souscrire en matière de respect des droits au logement; et suive de près le respect des droits au logement, en intervenant dès que des violations seront constatées.

Il est vital que le CIO adopte des recommandations de ce type pour prévenir toutes violations des droits des enfants au logement dans le cadre des Jeux Olympiques, et pour que le mouvement Olympique soit à la hauteur de ses idéaux "d'amitié, de solidarité et de justice".

Deanna Fowler est la responsable des recherches du Global Forced Evictions Programme au Centre on Housing Rights and Evictions. Contact: deanna@cohre.org

Mayra Gomez est la coordinatrice du programme Women and Housing Rights (Femmes et droits au logement) auprès du Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) – Bureau américain. Contact: mayra@cohre.org

*Ce chiffre repose sur des données indiquant que le groupe d'âge de 0 à 15 ans représente 10,7 pour cent de la population de Beijing, ce qui ressort de *L'Annuaire statistique de Beijing 2007*.



Photo: Ernst Schade: www.ernstschade.com

La faim en milieu urbain – repenser notre réponse aux crises alimentaires

Les crises alimentaires frappent le plus souvent les campagnes, mais la hausse mondiale des prix alimentaires affecte aujourd'hui plus particulièrement les enfants des villes. Michael O'Donnell en explique les raisons et en évalue les conséquences pour les efforts humanitaires dans le futur.

Les prix des denrées alimentaires n'ont cessé de grimper depuis l'an 2000 et ont fait un bond spectaculaire pendant les 12 derniers mois jusqu'à mai 2008. Au cours des trois dernières années, les cours mondiaux des produits de base ont augmenté de 83 pour cent, selon la Banque Mondiale. Cela a engendré une crise qui a été fort médiatisée ces derniers mois. Les téléspectateurs ont vu les images d'émeutes contre la hausse des prix de la nourriture dans des régions aussi dispersées que l'Égypte, Haïti et les Philippines. Pourquoi les populations des villes ont-elles été plus particulièrement affectées? Que signifient ces hausses des cours alimentaires pour les enfants? Que peut-on faire contre?

Pourquoi les zones urbaines sont celles qui souffrent le plus

Normalement, quand on pense à une crise alimentaire, on pense à la sécheresse, à l'échec des récoltes, à la mort de bétail, et à l'afflux d'enfants vers les centres d'alimentation. La crise alimentaire actuelle diffère de ce tableau en ce que les populations urbaines sont celles qui sont le plus touchées.

Cela tient au fait que les hausses des prix alimentaires frappent ceux qui achètent la nourriture, plutôt que ceux qui la produisent. De fait, ceux qui parviennent à dégager un surplus à partir de leurs récoltes pour le vendre

devraient bénéficier de la situation et gagner un meilleur revenu. Les acheteurs nets de nourriture sont en général des personnes qui dépendent d'une source de revenu telle qu'un emploi formel, des travaux non qualifiés à la journée, et le commerce de rue, afin de gagner de quoi acheter de la nourriture et répondre à leurs autres besoins essentiels. Presque tous les habitants des villes se trouvent dans cette situation. Mais ils ne sont pas les seuls à être affectés. En milieu rural, ceux qui ne possèdent pas de terre ou ceux dont le lopin ou les moyens ne sont pas suffisants pour assurer leur autonomie alimentaire – ces personnes étant généralement les plus pauvres, ainsi que les gardiens de troupeaux



Parade des enfants dans les rue de Banaue, dans la province de Ifugao dans le nord des Philippines. Le Festival du riz de Imbayah célèbre l'abondance des récoltes et est considéré comme la 8ème merveille du monde. Mais les festivités se sont estompées rapidement face à la montée des prix alimentaires que doit affronter le pays, ce qui a engendré un effet de domino sur les prix des produits de base dont certains sont déjà considérés comme les plus élevés de la région.

qui vendent une partie de leur cheptel pour acheter du grain, sont aussi affectés par la hausse des prix de la nourriture. Cependant le fait que ce sont les populations urbaines qui sont le plus affectées est un phénomène récent, ce qui pose de nouveaux défis aux organisations humanitaires.

Quelles sont les conséquences de la hausse des prix pour les enfants des villes?

La catégorie de personnes les plus pauvres consacre en moyenne jusqu'à 80 pour cent de leur revenu à l'alimentation. La hausse des prix alimentaires signifie que les acheteurs doivent gagner davantage afin de pouvoir payer la même quantité de nourriture. Si votre budget est déjà serré à la base, vos options pour faire face à la situation sont limitées: soit vous dépenserez moins pour les produits que vous achetez habituellement, soit vous essayerez de gagner davantage. L'une ou l'autre option coûtera cher aux enfants.

Si une famille ne peut plus subvenir à ses besoins essentiels - notamment l'alimentation, les soins de santé, l'éducation, l'habillement, le savon, le loyer, l'électricité et les autres factures -, et se voit forcée de réduire ses dépenses dans l'une de ses catégories, les enfants peuvent en souffrir. La famille en question commencera d'abord par économiser sur la qualité de la nourriture achetée. Ainsi, au lieu d'acheter des produits tels que fruits, légumes, viande et produits laitiers qui sont nécessaires à un régime alimentaire équilibré, la famille se limitera à l'achat des aliments de base, avec un peu de légumes ou de sauce: de quoi soulager la faim, mais non de quoi prévenir une malnutrition chronique. La malnutrition chronique constitue la cause sous-jacente de quelques 1,5 millions de morts annuelles d'enfants de moins de 5 ans. Elle peut provoquer, chez les enfants, un retard de croissance, une altération de leur développement mental ou une plus grande vulnérabilité face aux maladies. D'autre part, elle restreint leurs capacités à réussir à l'école, ce qui les rend plus susceptible de gagner un faible revenu à l'âge adulte. Si la famille réduit encore ses dépenses alimentaires, ses enfants

souffriront d'une sous-alimentation aiguë qui est assimilable à la famine.

Mais d'autres dépenses que celles de la nourriture seront aussi réduites face à une hausse des prix alimentaires. En effet, certaines familles préféreront ne plus envoyer leurs enfants à l'école pour épargner les frais scolaires, ou éviteront les traitements médicaux onéreux. De telles situations nuiront aussi aux enfants, et méritent tout autant d'attention que celle qui entoure la montée actuelle des prix alimentaires. Car elles constituent le signe avant-coureur de stress financier au sein du ménage. Elles peuvent servir de déclencheur à des interventions plus précoces des organisations humanitaires en vue d'éviter une aggravation de la situation.

Les options permettant d'arrondir les fins de mois sont également limitées, et souvent fort peu attrayantes. Les familles pauvres ne possèdent généralement pas les compétences ou autres ressources pour trouver facilement d'autres emplois, d'autant plus que les perspectives d'emploi dans les villes restent limitées. Il reste comme solutions d'envoyer les enfants au travail ou alors de contracter un prêt avec le risque de se retrouver accablé de dettes.

Un autre risque qui apparaît particulièrement en milieu urbain est celui des troubles civils. Dans de nombreux pays, des émeutes ont éclaté face à l'escalade des prix alimentaires, entraînant dans la foulée nombre d'enfants.

Que faire?

À court terme, le plus important est d'obtenir davantage de renseignements sur la manière dont les familles sont affectées par la montée des prix alimentaires. Il s'agira ensuite de songer aux interventions des organisations humanitaires afin d'alléger les problèmes causés aux familles suite à la montée des prix. La crise alimentaire représente un nouveau défi pour ces organisations.

Les programmes de "protection sociale", par exemple des transferts d'argent liquide ou l'offre de bons d'achat permettant de répondre aux besoins essentiels, représentent

les moyens évidents pour venir en aide aux familles. Les transferts d'argent leur permettront d'acheter les biens ou services nécessaires - alimentation, éducation et loyer, par exemple - et de mieux garantir leur dignité et leur choix que les transferts en nature, tels que les dons alimentaires. Les zones urbaines présentent un avantage pour les transferts d'argent dans la mesure où on y trouve d'avantage d'établissements, tels que banques et bureaux de poste, capables de gérer les paiements en liquide. De cette manière, les organisations humanitaires ne seront pas obligées d'affronter les problèmes de sécurité liés au transport de grandes sommes d'argent. De nombreux gouvernements nationaux ont déjà mis en œuvre des programmes de protection sociale. Il s'agira donc de coopérer désormais avec ces gouvernements en vue de développer de tels programmes.

Cependant, l'expérience des ONG dans la réalisation de programmes en milieu urbain est plutôt limitée car il ne constitue pas un foyer habituel de crise. Les organisations humanitaires et les pouvoirs publics devront donc collaborer pour partager leurs expériences et tirer les leçons de ce nouveau contexte. Un autre défi tient au fait que toutes les familles urbaines seront plus ou moins affectées par la montée des prix alimentaires. Tout le monde considérera avoir besoin d'aide, ce qui rendra d'autant plus difficile le ciblage des ressources limitées.

Les prix alimentaires resteront encore élevés pendant un certain nombre d'années. Il est dès lors primordial de s'attaquer aux différents impacts que cela causera aux enfants des villes.

Michael O'Donnell est l'ancien chef de Hunger Reduction chez Save the Children UK.

Pour plus de précisions, prière de contacter Alex Rees, conseiller en sécurité alimentaire et en moyens de subsistance chez Save the Children UK, à A.Rees@savethechildren.org.uk.

Mortalité infantile sur les routes: une crise de santé publique

Les accidents de circulation constituent la cause majeure de mortalité chez les jeunes dans le monde. Il s'impose donc de réfléchir à une approche de la sécurité routière et d'investir dans la sauvegarde de vies humaines, estiment Tamitza Toroyan et Margie Peden.

Les accidents de la route tuent environ 1,3 millions de personnes chaque année et en blessent ou en handicapent des millions d'autres. Les enfants et jeunes adultes de moins de 25 ans forment une proportion importante des victimes de ces accidents: chaque année, près de 400 000 personnes de moins de 25 ans meurent sur les routes dans le monde, soit en moyenne 1049 par jour. Au niveau mondial, les blessures par suite d'accidents de la route constituent la première cause de mortalité parmi les jeunes de 10 à 19 ans. Cependant, la prévention des accidents n'occupe qu'une place secondaire dans les priorités de santé publique de nombreux pays, et les financements en travaux de recherche et de développement dans ce domaine ne sont absolument pas proportionnés à l'ampleur du problème.

Dans de nombreux pays, ce sont le secteur des transports, l'appareil judiciaire, la police ou un mélange des trois qui sont chargés de la sécurité routière. La prise de conscience de la multitude des blessures causées par des accidents de la route reste insuffisante. Car ce n'est pas considéré comme un problème national de santé publique, notamment parmi les enfants et les jeunes, bien que les accidents de la route constituent la cause majeure de mortalité chez les jeunes. Pourtant, le secteur de la santé a un rôle crucial à jouer pour aborder le problème de la sécurité routière non seulement en soignant les blessés mais aussi en investiguant les facteurs à risque et les interventions possibles, en recueillant des données pour mieux comprendre l'ampleur et la répartition du problème chez les blessés de la route, et en menant une action de plaidoyer visant à ce que la prévention des accidents de la route soit mieux placés dans l'agenda politique.

Le problème est particulièrement grave dans les pays à revenus faibles et moyens. Plus de 85 pour cent des morts enregistrées sur les routes dans le monde appartiennent à cette catégorie de pays. Les usagers de la route vulnérables, en particulier les piétons, cyclistes, motocyclistes et usagers des transports publics, sont les premiers touchés par ce problème. En outre, les tendances actuelles donnent à penser qu'à la suite de la motorisation et de l'urbanisation rapides des pays à revenus

Le saviez-vous?

- **Au niveau mondial, les décès causés par des accidents de la route constituent la première cause de mortalité** dans le groupe d'âge des 10 à 19 ans.
- **Chaque année, près de 400 000 personnes de moins de 25 ans meurent sur les routes** dans le monde, soit 1049 par jour en moyenne.
- **Le nombre de personnes tuées sur les routes passera de 1,3 millions** par an actuellement à 2,1 millions par an en 2030.
- **La plupart des jeunes tués ou blessés dans des accidents de la route** dans des pays à revenus faibles et moyens sont des piétons, cyclistes, motocyclistes ou usagers de transports publics.
- **Les coûts des accidents de la route dans les pays à revenus faible et moyens** sont, selon les estimations, de 65 à 100 milliards de dollars US.
- **Lors d'un accident de voiture, l'emploi correct d'une ceinture de sécurité réduit** le risque de mortalité à hauteur de 61 %.
- **L'usage obligatoire de dispositifs de retenue des enfants peut réduire le nombre de morts d'enfant par accident de la route à hauteur de 35 %.** Les enfants doivent être placés dans des dispositifs de retenue adaptés à leur taille et à leur âge.

Source: Organisation mondiale de la santé

faibles et moyens, le nombre mondial de victimes mortes sur la route passera de 1,3 millions actuellement, à 2,1 millions par année en 2030. De plus, ce sont les pauvres de ces pays à revenus faibles et moyens qui risquent de comptabiliser le plus grand nombre de victimes d'accidents de circulation. Ils sont également exposés à une aggravation de leur

pauvreté, étant donné du fait qu'ils sont moins à même de gérer les conséquences financières d'un accident.

Les coûts économiques des accidents de la route sont énormes pour les pays en développement. Dans les pays à revenus faibles et moyens, ces coûts sont chiffrés à une valeur située entre 65 et 100 milliards de dollars US, excédant le montant total de l'aide au développement reçue par ces pays, et représentent environ deux pour cent de leur produit national brut. Dans de nombreux pays à revenus faibles et moyens, les jeunes économiquement actifs constituent une proportion importante des accidentés de la route. En Afrique, par exemple, où 50 pour cent de la population est âgée de moins de 16 ans, les accidents de la route parmi les jeunes économiquement actifs imposent un lourd fardeau à ces pays dont les ressources seront sollicitées alors par le coût de l'importation de médicaments et les soins à administrer aux victimes d'accidents.

Pourquoi le risque est-il plus élevé pour les jeunes usagers de la route?

Les jeunes sont davantage exposés à un risque d'accident de la route que les autres membres de la population pour diverses raisons. Certains des facteurs à risque applicables aux adultes le sont également aux enfants et aux jeunes: excès de vitesse, alcool au volant, non-port du casque, non usage de ceintures de sécurité, absence de dispositifs de retenue pour enfants, et mauvaise visibilité - autant de circonstances qui aggraveront le risque de blessure. Il existe en outre des facteurs à risque d'accident de la route particuliers (peu accentués) chez les jeunes. C'est ici que les facteurs développementaux entrent en jeu: la petite taille des enfants signifie qu'ils seront moins visibles pour les automobilistes, tandis que, au niveau développemental, les enfants ont moins la capacité d'apprécier la vitesse d'une voiture qui approche. Parmi les adolescents, la tendance à prendre des risques, ainsi que les pressions qui les poussent à se montrer l'égal de leurs pairs, jouent également un rôle important dans l'augmentation du risque de blessure sur la route. Les facteurs environnementaux entrent également en jeu. En effet, dans de nombreuses parties du



Photo: Veronica Yates, CRIN

monde, la protection de jeunes adultes et des autres usagers vulnérables de la route n'a pas été prise en compte dans les décisions d'urbanisme. De fait, les jeunes sont souvent obligés d'utiliser le même espace de transport que les véhicules à moteur, ce qui accroît d'autant plus le risque d'être victimes d'un accident de la route.

Que faire?

Les blessures par accident de la route peuvent être prévenues. La plupart des interventions qui réduisent le risque de blessures par accident de la route au sein de la population générale sont également opérantes chez les jeunes. C'est ainsi que l'application obligatoire de lois portant sur les facteurs à risque s'est avérée efficace dans des contextes variés à travers le monde. En outre, l'expérience des pays à revenus élevés montre qu'en consentant les efforts pour la mise en œuvre d'interventions appropriées ciblant plus particulièrement les enfants et les jeunes adultes, il est possible de réduire avec succès le nombre de morts et blessés dans ce groupe de la population.

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande une approche systémique de la prévention des blessures par accident de la route. Cela signifie que les pouvoirs publics ou politiques cherchant à rendre les routes moins dangereuses doivent acquérir une compréhension du "système" dans son intégralité et connaître les interactions des

Le cas de l'Inde: Le nombre le plus élevé de morts sur les routes

La BBC a rapporté en juin que l'Inde était le pays du monde qui enregistrait le plus grand nombre de victimes mortelles d'accidents de la route. En 2006, 100 000 personnes ont péri sur les routes de l'Inde, et quelque 2 000 000 y ont été grièvement blessées, un chiffre dépassant les bilans réunis du sida, de la tuberculose et de la malaria. En dépit des coûts humains et financiers d'un tel bilan (environ trois pour cent du PNB de l'Inde), rares ont été les investissements visant à améliorer cette situation.

En Inde, il est possible d'acheter un permis de conduire sans avoir jamais passé un examen de conduite.

Un réexamen de la législation est en cours en vue d'instituer des organismes de sécurité routière aux échelons étatique et national pour attirer une plus grande attention sur le problème. Cependant les modalités d'un tel programme n'ont pas encore été définies.

[Source: BBC]

différents éléments afin d'identifier les zones d'intervention possibles. Ils doivent notamment tenir compte du fait que les êtres humains commettent inévitablement des erreurs et sont très vulnérables et qu'il convient donc d'incorporer cette vulnérabilité et cette faillibilité dans le système routier. Cela tend à réduire la responsabilité des victimes et à alourdir celle des architectes du système de transport. Dans le cas des enfants, il s'agira d'apprécier la vulnérabilité des enfants et les limites de ces derniers dans toute prise de décision "sensée" sur la route, puis de modifier l'environnement dans lequel les enfants évoluent, ainsi que les actions des autres usagers de la route qui pourraient présenter un risque pour les enfants.

Interventions

Modifier le comportement des usagers de la route

Parmi les interventions possibles auprès de la population générale, on peut mentionner:

- réduire la vitesse par l'introduction et l'application de limites de vitesse
- réduire les cas d'alcool au volant en établissant et en appliquant des limites d'alcoolémie
- favoriser le port de casques parmi les motocyclistes au moyen de la législation, de son application exécutoire, et de la sensibilisation du public
- favoriser l'usage de ceintures de sécurité et de dispositifs de retenue (sièges enfants, sièges rehausseurs, harnais) pour enfants et autres passagers au moyen de la législation et de son application exécutoire.

Il est primordial d'accompagner la législation et son application d'une meilleure sensibilisation du public aux interventions de sécurité. On manque toutefois de données permettant d'affirmer que les interventions visant uniquement à éduquer les enfants dans les comportements de sécurité sur les routes ont des incidences réelles sur la réduction des blessures par accident de la route.

Adapter le milieu

Les pouvoirs publics et politiques cherchant à mettre en place des systèmes de transport durables ont une tâche complexe, d'autant plus que les besoins des divers groupes d'usagers de la route pourraient entrer en conflit. Dès lors, les urbanistes et les planificateurs du réseau routier doivent dans leurs décisions consciemment se pencher sur les besoins de tous les usagers. Toutefois, dans de nombreux pays, les travaux d'urbanisme et de planification routière accordent la priorité aux usagers motorisés, et non aux usagers non motorisés.

Repenser la priorité accordée au transport motorisé. Cela pourrait exiger la construction de nouvelles infrastructures, ou la séparation des espaces routiers entre le trafic motorisé et le trafic non motorisé, afin que chaque groupe dispose d'un espace suffisant dans le réseau routier.

Orienter davantage les ressources vers une amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes. La modification des infrastructures routières afin de répondre aux besoins des piétons présenterait des avantages, tels qu'une activité physique accrue et une diminution de la pollution, débordant ceux de la simple prévention.

Réaliser des interventions

infrastructurelles, telles que passages cloutés ou passages à passerelle à proximité des établissements scolaires, et aménagement de voies piétonnes et cyclistes. De telles interventions pourraient empêcher les enfants de traverser les grands axes routiers, par la construction de ponts et tunnels bien éclairés pour piétons. Une autre intervention efficace serait de restreindre ou de tranquilliser le trafic dans les rues de la ville qui sont utilisées par les enfants comme espaces de récréation.

Songer aux besoins spécifiques des enfants: si les déplacements à pied ou à vélo étaient sécurisés et si les modes de transport public étaient rendus accessibles et abordables, moins d'enfants seraient obligés d'aller à l'école en voiture.

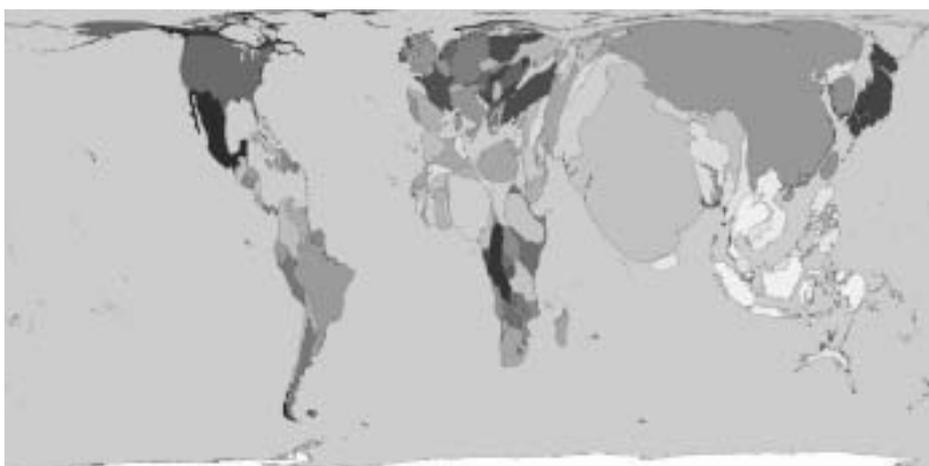
Les enfants ont le besoin et le droit de jouer: leurs espaces de récréation devraient être délimités de manière sûre, par exemple au moyen de clôtures, et être dotés d'accès sans danger tels que voies et ponts pour piétons. Alternativement, les espaces de récréation devraient être aménagés à une distance suffisante des zones de circulation rapide, de sorte que si, par exemple, un enfant se lance soudainement sur la rue pour rattraper un ballon, il ne risquera pas d'être percuté par une voiture roulant à toute allure.

Les investissements en sécurité routière se traduiront par des avantages sanitaires élargis

Les blessures par accident de la route parmi les enfants et les jeunes constituent un grave problème de santé publique dans de nombreux pays, notamment ceux à revenus faibles et moyens, où les pauvres et les personnes vulnérables sont les plus exposés. Bien que ce problème demande des efforts considérables pour les économies et les services de santé de ces pays, la plupart d'entre eux n'y ont pas encore accordé une priorité élevée, ainsi qu'un financement et une attention proportionnés à son ampleur.

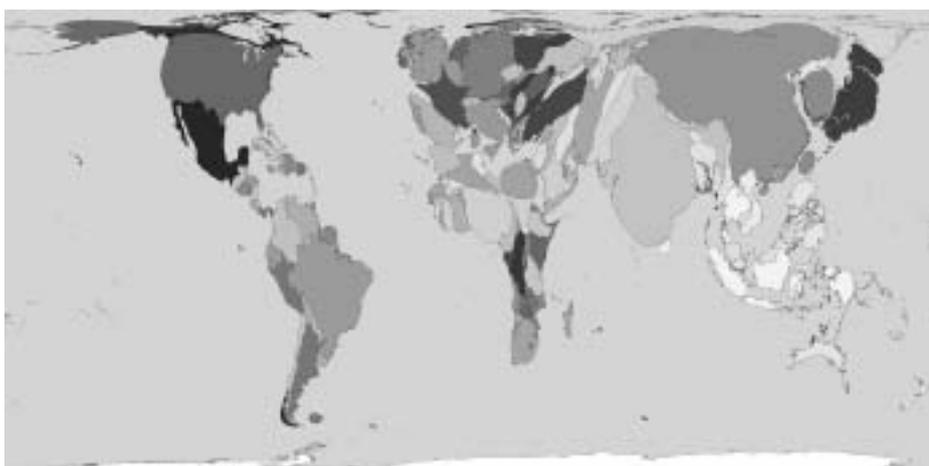
Carte des villes dans le monde

La taille du territoire représente la proportion de la population vivant en milieu urbain dans le monde.



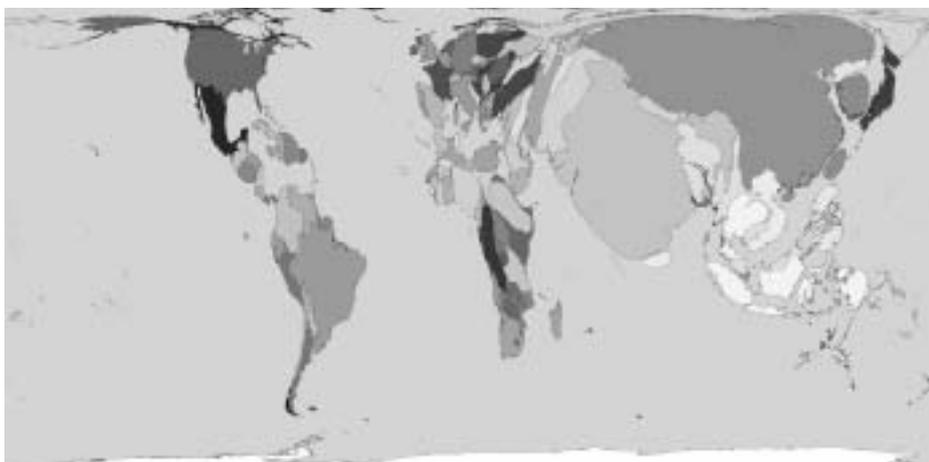
Carte de la population mondiale

La taille de chaque territoire représente la proportion relative de la population mondiale vivant à cet endroit.



Carte des victimes de la route dans le monde

La taille du territoire représente la proportion de toutes victimes par accidents de la route dans le monde qui s'est produit à cet endroit.



Cependant, une nouvelle volonté politique de cerner le problème est en train d'émerger dans un nombre croissant de pays. Il est dès lors important de mettre en évidence les synergies qui existent entre le problème des blessés de la route et d'autres grands défis que les décideurs doivent affronter aujourd'hui. Etant donné que la contribution de la circulation routière au réchauffement général et à la pollution est de plus en plus admise, et compte tenu de la multiplication des cas d'obésité au sein de la population, les investissements en sécurité routière, aux niveaux national et international, pourraient favoriser la santé générale et le bien-être de nombreuses personnes et communautés.

Tamitza Toroyan et **Margie Peden** sont respectivement responsable technique et coordinateur du service Prévention des blessures non intentionnelles de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les auteurs font partie du personnel de l'Organisation Mondiale de la Santé. Ils sont seuls responsables des vues exprimées dans la présente publication, qui ne représentent pas nécessairement les décisions ou politiques de l'OMS.

Sources

Mathers C et Loncar D (2006) 'Projections of global mortality and burden of disease from 2002 to 2030', PLoS Medicine, 3. www.plosmedicine.org

Peden M et al (eds) (2004) Rapport mondial sur la prévention des accidents de la route, Genève, Suisse, Organisation mondiale de la santé. http://www.who.int/violence_injury_prevention/publications/road_traffic/world_report/en/index.html

Toroyan T et Peden M (eds) (2007) Jeunesse et sécurité routière, Genève, Suisse, Organisation mondiale de la santé. http://whqlibdoc.who.int/publications/2007/9/241595116_eng.pdf

Projet Charge globale de morbidité de l'Organisation mondiale de la santé, 2004

Qu'est-ce qui rend une ville accueillante pour les enfants?

Francesca Moneti nous donne quelques indications sur la manière d'appliquer les droits de l'enfant au niveau de la ville.

La pauvreté et l'exclusion qui affectent de nombreux enfants des villes témoignent d'un manque d'engagement à l'égard des droits de l'enfant. Dans les quartiers défavorisés, beaucoup d'enfants passent leurs journées dans la rue et se livrent à des activités diverses pour gagner un peu d'argent pour eux-mêmes ou leurs familles. Beaucoup d'entre eux sont exposés à la violence et à l'exploitation. Privés d'un foyer familial protecteur, il leur est très difficile d'accéder à l'école ou aux services de santé, et leur espace et possibilités de jeu sont très limités. Certes, cette situation se rencontre surtout dans les grandes villes du monde en développement, mais est également présente dans les villes riches européennes et dans d'autres régions industrialisées, où différentes formes d'exclusion, de maltraitance et d'exploitation menacent les enfants et les jeunes.

La Child Friendly Cities Initiative (CFCI – Initiative des villes accueillantes pour les enfants) est un partenariat mondial d'instances, comprenant des gouvernements et des ONG internationales, nationales et locales, qui collaborent pour appliquer la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) à un échelon infra national. Le but de ce mouvement, issu du Sommet de la Ville tenu à Istanbul en 1996, est de convier les administrations locales à promouvoir les droits de l'enfant et à les soutenir dans cette voie.

La CFCI s'emploie à élaborer des plans d'action municipaux pour les enfants, à mettre en place des structures juridiques et institutionnelles s'inspirant de la CDE, à prendre des dispositions budgétaires en faveur des enfants et à suivre le travail déjà réalisé pour garantir les droits de l'enfant. Dans une "child-friendly city" (CFC – ville adaptée aux enfants), les enfants ne sont pas seulement les bénéficiaires, mais sont aussi des citoyens actifs qui contribuent avec leurs idées, opinions et compétences à l'élaboration de politiques et de solutions pratiques à leurs problèmes. Cela signifie qu'il est nécessaire d'évaluer et d'analyser régulièrement la situation des enfants et d'affiner les politiques, les lois, les règlements et les budgets avec la participation des enfants afin de mieux répondre à leurs besoins dans la ville.

Dans le cadre d'une activité locale, l'implication des enfants et des jeunes est réalisable, tout comme celle de leurs parents et accompagnants. Cette approche peut générer



“Une ville accueillante pour les enfants est une ville, ou tout autre système de gouvernance locale, entièrement tournée vers la réalisation des droits de l’enfant. C’est une ville dans laquelle les voix, les besoins, les priorités et les droits de l’enfant font partie intégrante des politiques publiques, des programmes, et des décisions. Il s’agit en définitive d’une ville qui convient à tout le monde.”

Child Friendly Cities Framework for Action



Photo: Havana, Cuba. Mark Wishin

des perspectives et des idées différentes de celles des administrateurs municipaux et prestataires de services. Mais elle peut aussi favoriser la coopération entre les prestataires de services et ceux qui n'ont souvent pas accès à ces services.

De 2000 à 2005, le secrétariat de CFCI a rassemblé plusieurs expériences de "villes accueillantes pour les enfants" dans le monde. A partir de cette compilation, il a formulé le cadre d'action CFC et a proposé la trousse à outils CFC.

Francesca Moneti est responsable de la Protection de l'Enfant au Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF
Contact: fmoneti@unicef.org

L'ordre du jour international

Un certain nombre d'accords internationaux exigent une action au niveau local. C'est le cas pour la Déclaration du Millénaire et pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les rapports rédigés dans le sillage de la Déclaration du Millénaire proposent des stratégies consistant à "appuyer les efforts des gouvernements pour renforcer la gouvernance locale dans les zones urbaines et rurales". Ils insistent sur l'importance de "localiser" ces objectifs, c'est-à-dire de les traduire en buts concrets à l'intention des administrations locales.

Dans le document final issu de la séance spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les enfants (mai 2002), les Etats membres ont déclaré que: "Les collectivités et autorités locales doivent s'assurer que les enfants seront placés au centre des programmes de développement. En s'appuyant sur les initiatives en cours visant à l'édification de communautés accueillantes pour les enfants et de villes sans bidonvilles, les maires et responsables locaux amélioreront de façon significative la vie des enfants."

Le cadre d'action (Framework for Action) comporte neuf éléments constitutifs ainsi que des listes de vérification correspondantes afin de faciliter le débat et d'orienter l'action vers la création d'une ville adaptée aux enfants.



Agbogbloshi: Accra, Ghana

1. **Promouvoir la participation active des enfants:** informer les enfants et les mettre à contribution, tenir compte de leurs points de vue et de leurs expériences comme êtres humains individuels, titulaires de droits, et citoyens actifs et égaux. La participation des enfants est fondamentale dans le processus de construction d'une ville accueillante pour enfants. Leur participation aux processus de décision en fait des partenaires de la gouvernance de la cité. La perspective unique des enfants doit être prise en considération dans les décisions de la ville.
2. **Un cadre juridique favorable aux enfants:** assurer que la législation, la réglementation et les procédures sont de nature à promouvoir et protéger de façon régulière les droits de tous les enfants.
3. **Une stratégie des droits de l'enfant pour toute la ville:** élaborer une stratégie ou un programme détaillé et exhaustif pour la construction d'une ville adaptée aux enfants fondée sur les principes de la CDE. Une stratégie pour toute la ville permettra de prendre les dispositions en vue de traduire la loi en politiques et actions cohérentes. Les plans d'action locaux pour enfants permettront de fixer des objectifs pour la ville entière.
4. **Une unité ou un mécanisme de coordination dédié aux droits de l'enfant:** élaborer des structures permanentes au sein des administrations locales afin de garantir que les points de vue des enfants soient considérés comme prioritaires. Prendre des dispositions institutionnelles pour que le plan d'action soit mis en oeuvre et que les politiques et pratiques soient ancrées dans le système.
5. **Evaluation des impacts sur les enfants:** s'assurer qu'un processus systématique soit mis en place pour évaluer l'impact des lois, des politiques et des pratiques concernant les enfants avant, pendant et après leur mise en oeuvre.
6. **Un budget pour les enfants:** veiller à ce que des ressources suffisantes soient engagées en faveur des enfants et analyser les budgets qui leur sont destinés.
7. **Un rapport régulier sur la situation des enfants de la ville:** veiller au suivi de la situation des enfants et de leurs droits et à la collecte de données à leur sujet. L'analyse régulière de données concernant la situation des enfants de la ville est une condition préalable à la planification. Elle étiera les décisions qui seront prises concernant les objectifs et les priorités à considérer.
8. **Faire connaître les droits de l'enfant:** sensibiliser les adultes et les enfants aux droits de l'enfant. Grâce à une appréciation et à une prise de conscience de leurs droits dans un contexte local, les enfants parviendront à associer les principes éthiques et philosophiques à la réalité et à l'environnement qui les entourent.
9. **Actions indépendantes de plaidoyer en faveur des enfants:** soutenir les organisations non gouvernementales et mettre en place des institutions indépendantes des droits de l'homme – des médiateurs pour enfants – afin de promouvoir les droits de l'enfant. Il est possible d'impliquer les enfants dans la création d'institutions de ce type.

Exemples de bonnes pratiques

Examiner l'usage que font les enfants de leur environnement

La planification urbaine a parfois des conséquences graves pour la sécurité des enfants sur les routes et peuvent affecter leurs lieux et modes de récréation. En consultant les enfants dans les décisions d'urbanisme, on pourra éviter certains de ces dangers et influencer le mode et les emplacements de construction de supermarchés, de rues et d'autres aménagements urbains.

En Norvège, les municipalités sont légalement tenues de nommer une personne qui sera chargée de représenter les enfants dans les décisions d'urbanisme. Pour renforcer ce rôle, un projet innovant a été lancé pour mieux comprendre comment les enfants utilisent l'espace environnant. A cette fin, on a recouru à des cartes numériques interactives. Ce projet peut être adapté en utilisant des cartes en papier ou les vues de Google Earth, et peut aussi servir à des travaux de planification en dehors des zones urbaines.

"Observer les enfants", initiative lancée par l'organisation Norsk Form et par le service cartographique norvégien, avec la participation du médiateur national pour les enfants, constitue un mécanisme systématique de concertation avec les enfants. Cette initiative a déjà été adoptée par de nombreuses municipalités dans le cadre de leurs projets d'urbanisme.

Les enfants sont invités à décrire l'usage qu'ils font de la zone destinée à des aménagements urbains. A cette fin, on projette sous leurs yeux des images de cette zone en gros plan sur un écran, permettant aux enfants de tracer des traits sur la carte affichée et de répondre aux questions qu'on leur pose. Ainsi, s'il est prévu d'y construire un grand parking, on demandera aux enfants d'expliquer l'usage qu'ils font de l'espace destiné à ce parking. L'utilisent-ils comme lieu de récréation? Si un plan d'eau se trouve à proximité, les enfants vont-ils y

aller pour nager ou pêcher? S'il est prévu de construire un pont ou un passage pour piétons, les urbanistes chercheront à connaître les endroits de la route que les enfants jugent les plus dangereux. En dessinant le chemin qu'ils empruntent pour aller à l'école, et en surlignant les zones où ils ne se sentent pas en sécurité, les enfants sont en mesure d'influencer l'emplacement d'une traversée de route. Il est donc question d'apprécier les différents aspects d'un projet depuis la perspective de l'enfant, du fait que les enfants ne voient pas le trafic avec les yeux d'un adulte. A titre d'exemple, la vue qu'ils pourraient avoir d'une rue sera obstruée, en raison de leur petite taille, par un buisson que les adultes, eux, ne remarqueront pas.

Les informations obtenues auprès d'enfants sur les projets d'urbanisme qui leur sont présentés ont été ensuite envoyées aux urbanistes afin de mieux documenter leurs travaux. Celles-ci ont souvent influencé la manière dont des projets d'urbanisme ont été réalisés.

Pour plus de précisions, prière de contacter le bureau du Médiateur norvégien pour les enfants à: post@barneombudet.no

Moyen-Orient et Afrique du Nord: peut-on espérer une ville accueillante pour les enfants?

La Déclaration d'Amman, issue de la conférence tenue en Jordanie en 2002 sur le thème de "L'Enfant et la Ville", expose sa vision de villes accueillantes pour enfants dans cette région.

La Child Protection Initiative (CPI - Initiative pour la protection de l'enfant) a été lancée en réponse à la Déclaration d'Amman. Elle vise à renforcer les capacités des autorités locales à améliorer le bien-être des enfants; à faire connaître les programmes et politiques efficaces; à établir une base de connaissances sur des questions importantes; à partager les bonnes pratiques; et à établir des mécanismes de financement pour réagir aux risques qui guettent les enfants localement.



Plusieurs études sur la situation des enfants et des organisations consacrées à leur bien-être ont été réalisées pendant la première phase de l'initiative à Ryad, Amman, Khartoum, Alexandrie, Sanaa, Beirut, Casablanca, Medina Munawara, Koweït, Gaza, Alger et Téhéran.

La prochaine phase consistera à proposer des programmes pour le renforcement des capacités institutionnelles et à fournir une assistance technique et matérielle.

L'étude de la CPI à Gaza en décembre 2007 a donné lieu à une consultation sur les principes et les stratégies de la ville accueillante pour enfants, et a engendré un échange d'expériences régionales et internationales. Suite à cette consultation, des recommandations ont été formulées sur huit thèmes: participation des enfants, sensibilisation des communautés et de la cité, évaluation des besoins locaux, élaboration d'une stratégie pour les enfants de la ville, institutionnalisation des budgets pour les enfants, création de partenariats, développement des capacités, et promotion d'initiatives régionales pour la conception d'une ville accueillante pour les enfants dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Des recommandations ont également été formulées en vue de mettre en place un certain nombre d'organismes chargés de la gestion et du soutien du réseau régional de la "ville accueillante pour enfants". Cela implique la constitution d'un réseau régional de "maires accueillants pour les enfants"; la création d'un secrétariat pour la région afin d'appuyer le développement d'une unité indépendante pour suivre le respect des droits de l'enfant (ce secrétariat devrait être situé à Téhéran pendant les deux premières années); et la production d'un guide régional de documentation ainsi que de programmes pilotes dans certaines villes.

Pour lire la Déclaration d'Amman, veuillez visiter: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17855&flag=report>

Fichier: un guide pour les actions de litige stratégiques

CRIN a récemment produit un guide pour l'action de litige stratégique. Ce document vise à aider les défenseurs des droits de l'enfant à comprendre la nature de l'action de litige stratégique et à la considérer comme une option pour opérer des changements en faveur des enfants. Le document contient des sections sur chacun des thèmes suivants:

QU'EST-CE QUE l'action de litige stratégique?

L'action de litige stratégique (strategic litigation), également appelée le litige stratégique, consiste à sélectionner une cause particulière et à saisir la justice dans le but d'opérer un changement au sein de la société. Ceux qui recourent à l'action de litige stratégique entendent utiliser la loi pour laisser une marque durable et non seulement avoir gain de cause. Il s'ensuit que les actions de litige intentées cherchent autant à avoir un effet sur la population et les pouvoirs public qu'à obtenir une décision de justice particulière.

QUAND convient-il de songer à une action de litige stratégique? Dans quelles circonstances une telle action est-elle fondée? Quels sont les facteurs qui influencent la décision? Quand peut-on s'attendre à obtenir des résultats et quel laps de temps faut-il escompter?

A QUI APPARTIENT-IL d'intenter une telle action? Quels en sont les principaux acteurs? Comment rallier les personnes ou les organisations?

DEVANT QUELLE INSTANCE va-t-on intenter une action de litige stratégique? Comment choisir l'instance qui sera saisie pour une cause particulière; laquelle sera la plus utile?

COMMENT faire pour intenter une action de litige stratégique? Du fait que ce processus pourrait être compliqué, comment trouver un avocat, produire les preuves nécessaires, et assurer un suivi?

POUR QUELLES RAISONS devriez-vous songer à intenter une action de litige stratégique, et quels pourraient en être les résultats?

Ne pas oublier que les droits de l'enfant demandeur doivent être entièrement respectés.

Si un enfant est techniquement la personne qui saisit la justice, ou qui recourt à un mécanisme de défense des droits de l'homme, il va de soi qu'il s'agira d'en obtenir le consentement informé, de le consulter, et de suivre ses instructions à toutes les étapes. Si vous agissez au nom d'un enfant considéré comme n'étant pas capable de donner un consentement informé, il faudra quand même le tenir au courant autant que possible et tenir

compte de son intérêt supérieur dans toutes les étapes de la procédure.

L'action de litige stratégique est un outil de plaidoyer innovant et puissant, mais ne constitue pas toujours la meilleure option ou celle qui convient le mieux. Il y a donc lieu de répondre à certaines questions avant de s'engager dans une action de litige stratégique, à savoir:

- quel sera l'effet bénéfique d'une telle action pour votre cause?
- quelles seront les difficultés éventuelles?
- y aurait-il d'autres moyens pour parvenir aux mêmes fins?

Quel peut être son résultat?

- **L'autorité de la loi:** le but le plus clair est d'amorcer un changement des lois existantes, que ce soit en les faisant appliquer effectivement, en les clarifiant, en les contestant, ou en encourageant l'adoption de nouvelles lois.
- **L'action de plaidoyer:** l'action de litige stratégique peut représenter un outil de plaidoyer pour faire progresser votre cause ou votre objectif. Une affaire unique peut produire un impact spectaculaire. L'action de plaidoyer en dehors des tribunaux n'est qu'un élément de votre mission élargie, et l'affaire jugée à elle seule vous donnera une occasion de diffuser votre message dans les médias, au grand public, et à l'Administration.
- **Sensibilisation:** elle peut mettre une cause en évidence, parfois moyennant des dépenses infiniment moindres que celles d'une campagne médiatique poussée. L'attention ainsi suscitée pourra sensibiliser le grand public et provoquer un débat. Elle pourra également déboucher sur la constitution d'un dossier mettant en lumière les injustices à l'origine de votre cause.
- **Education:** elle peut sensibiliser les tribunaux et les gens de loi à votre cause et sur la manière dont la législation existante a provoqué ou échoué dans la résolution du problème.
- **Reforme:** elle peut servir de moyen pour faire pression sur le gouvernement pour qu'il amorce des changements sociaux ou des réformes juridiques. Les actions de litige stratégiques peuvent responsabiliser les gouvernements, mobiliser des communautés, modifier des attitudes, et armer les personnes dont les droits ont été enfreints afin qu'elles puissent militer elles-mêmes en faveur de réformes.

L'action de litige stratégique est-elle la bonne décision? Quelles sont les difficultés d'une telle approche?

Voici quelques éléments à prendre en considération:

- **Le coût.** L'action de litige stratégique peut s'avérer particulièrement onéreuse ainsi qu'un moyen coûteux de lancer une campagne de plaidoyer ou d'attirer l'attention sur un problème.
- **Le contrôle.** La maîtrise d'une action de litige stratégique peut devenir très difficile parce que vous devrez rassembler des plaignants et des avocats sous l'étendard de votre campagne.
- **Le manque d'impartialité.** Si les tribunaux ne sont pas vraiment indépendants du gouvernement, l'idée d'intenter une action de litige stratégique en vue de modifier le fonctionnement des lois perdrait tout intérêt.
- **L'impact.** Dans une action en justice, le résultat ne peut jamais être garanti. De plus, même si vous sortez victorieux d'un procès, votre cause pourrait être sans impact sur le terrain si il n'y a pas de système capable de faire appliquer les nouveaux droits ou les nouvelles lois, pratiques ou politiques.

L'action de litige stratégique ne représente qu'une parmi plusieurs méthodes de promotion de votre cause. En envisageant une action de litige stratégique, vous devrez aussi réfléchir aux autres moyens disponibles pour utiliser vos ressources dans la défense de votre cause. Par exemple, il se peut que vous puissiez atteindre des résultats identiques ou semblables sans supporter les frais et l'imprévisibilité d'un procès, notamment par des campagnes de sensibilisation, des actions d'influence parlementaire, des programmes d'ouverture communautaire ou d'autres formes de plaidoyer.

Le rapport entier peut être obtenu sur le site web de CRIN sous format html à: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17127>

Sous format Word: http://www.crin.org/docs/Guide_to_Strategic_Litigation.doc

Le rapport a été rédigé par Patrick Geary, Simpson Thacher & Bartlett pour le compte de CRIN.

Action de litige stratégique: protéger les droits des enfants à bénéficier d'un environnement habitable

Ville de New York: "Williamsburg around the Bridge Association" contre Giuliani

Les opérations de décapage entreprises par la Ville de New York sur les ponts dominant les quartiers pauvres ont provoqué des nuages de poussières de plomb qui sont tombés sur ces quartiers. Cet incident a fait monter la présence de plomb dans le sol à des niveaux inacceptables, et a fait doubler les taux de plomb dans le sang déjà élevés chez les enfants de ces quartiers.

Cette contamination généralisée par le plomb a poussé ces communautés à exiger que l'on procède à des tests et à des traitements sur leurs enfants, et que des mesures pour éviter toute contamination future soit prises en vertu de la "New York State Environmental Quality Review Act". Dans le quartier de Williamsburg, l' "Alliance communautaire pour l'environnement" s'est constituée entre les communautés hispaniques et hassidiques qui auparavant entretenaient des relations conflictuelles en raison de la pénurie de logement et des ressources.

New York City/Giuliani ont perdu l'affaire et ont été à rédiger une Déclaration sur l'Impact Environnemental afin de prévenir tout risque pour l'environnement dans l'Etat de New York.

En 1991, selon les estimations, dans les grandes villes (ayant plus d'un million d'habitants) les enfants de familles à revenu de moins de 6000 dollars, 80,4 % des blancs et 96,5 % d'afro-américains montraient un taux élevé de plomb dans le sang.

[Source: Race, Poverty and the Environment, Matthew J. Chachere:
<http://www.urbanhabitat.org/node/949>]

Pour lire le jugement, visitez: <http://www.crin.org/Law/instrument.asp?InstID=1354>

Afrique du Sud: Les droits de l'enfant au logement

Une communauté d'occupants illégaux expulsée d'une implantation informelle à Wallacedene avait construit des abris rudimentaires en plastique et autres matériaux dans un centre sportif adjacent au centre communautaire de Wallacedene. Ces abris manquaient des structures d'assainissement essentiels et d'électricité. La communauté décida de saisir la justice en invoquant les sections 26 (droit d'accès à un logement suffisant) et 28 (droits des enfants à un abri) de la constitution sud-africaine.

La Haute Cour statua que les défendeurs avaient pris des "mesures raisonnables, dans les limites des ressources disponibles, pour parvenir à la réalisation progressive du droit à bénéficier d'un logement approprié" – tel qu'exigé par la section 26(2) de la constitution. Cependant, du fait que le droit des enfants à un abri, prévu par la section 28, n'était pas subordonné à la disponibilité en ressources suffisantes, la Haute Cour considéra que les demandeurs étaient en droit à demander et à recevoir un abri essentiel. La Cour constitutionnelle ayant été saisie en appel, elle ne constata pas de violation de la section 28, mais considéra qu'il y avait eu violation du droit à un logement suffisant, tel que prévu par la section 26. La Cour statua donc que la section 26 relevait d'une obligation de l'Etat à agencer et à mettre en œuvre un programme de logement cohérent et coordonné et, à défaut, à fournir un logement à ceux qui se trouvaient dans une situation de besoin désespéré. Cela étant, le gouvernement, de l'avis de la Cour, n'avait pas pris de mesures raisonnables en vue de progressivement réaliser le droit au logement. La Cour rendit une ordonnance mettant le gouvernement en demeure "d'agencer, financer, mettre en œuvre, et superviser des mesures en vue de soulager la situation de ceux qui se trouvent dans un état de besoin désespéré." La Commission sud-africaine des droits de l'homme accepta de suivre, et si nécessaire de rapporter, le respect de cette ordonnance par le gouvernement.

Cette décision a eu un impact important sur la politique du logement en Afrique du Sud. La plupart des municipalités élargissent aujourd'hui à leurs budgets afin d'aller à la rencontre de ceux qui se trouvent dans le besoin.

[Source: ESCR-Net]

Pour lire le jugement, visitez: <http://www.crin.org/Law/instrument.asp?InstID=1353>

Pérou: Intoxication par le plomb

La Oroya, ville située à 175 km au sud de Lima, se classe au cinquième rang des villes les plus polluées du monde. Sur ses 12 000 enfants, 99% enregistrent des taux de plomb élevés dans le sang. Parmi les tout-petits, une proportion de 97 % souffre d'altérations physiques ou mentales, en particulier de déformations ou de cécité, en raison de la pollution atmosphérique; de nombreux d'autres sont morts.

La population de la ville subit une forte pollution depuis que l'exploitation minière y a débuté en 1992. Cependant, depuis 1997, année où la société américaine Doe Run a repris l'exploitation de la mine, les niveaux de pollution atmosphérique ont augmenté et se traduisent aujourd'hui par des émissions

quotidiennes totalisant dans l'atmosphère une tonne de bioxyde de soufre, de plomb et d'arsenic. La mine aurait du fermer à la fin de 2006, mais Doe Run est parvenue à persuader le gouvernement péruvien de reporter à plusieurs reprises cette échéance, ce qui a conduit les habitants à poursuivre l'Etat en justice.

Ils ont eu gain de cause devant la cour constitutionnelle du pays, qui a statué que l'Etat avait manqué à ses responsabilités, portant atteinte de ce fait au droit de l'homme à la santé.

Cependant l'Etat ne s'est pas conformé à ce jugement et 65 résidents de La Oroya ont alors porté l'affaire devant la Commission Inter-américaine des Droits de l'Homme, qui rendit une décision en leur faveur.

Pour lire le jugement, visitez: <http://www.cidh.org/medidas/2007.sp.htm>

Nigeria: Mouvement de jeunesse du Delta du Niger contre compagnies pétrolières

Le mouvement de jeunesse du Delta du Niger a traduit six compagnies pétrolières et le gouvernement fédéral nigérian devant un tribunal fédéral à Abuja.

Orengiye Elekima, président de ce mouvement, poursuit aujourd'hui six compagnies pétrolières ainsi que le gouvernement fédéral pour avoir brûlé du gaz à la torche et émis des substances chimiques dangereuses dans l'atmosphère de la région du Delta pendant cinquante ans.

Le mouvement de jeunesse du Delta du Niger réclame cinq mille milliards de nairas nigériens (40 milliards de dollars US) en dommages et intérêts, soutenant que leurs droits à la vie et à la dignité et leurs chances d'acquérir un bien immobilier dans la région ont été compromis. Les substances en cause provoqueraient l'asthme, des bronchites chroniques, la leucémie et le cancer. Elles ont donné lieu à des pluies acides et à la propagation de suies, endommageant considérablement les toits des maisons et les cultures des plaignants.

Les compagnies poursuivies sont Shell Petroleum Development Company, TotalFinaElf Ltd, ExxonMobil Unltd, Chevron Texaco Ltd, Nigeria Agip Oil Company Ltd, Nigeria National Petroleum Corporation et le gouvernement fédéral nigérian.

Pour en savoir plus: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=16913&flag=news>

Ceux qui passent par les mailles du filet: la migration infantile en Afrique australe

Les enfants obligés de quitter leurs foyers pour chercher du travail sont souvent plus vulnérables dans les petites villes et implantations que dans les grandes agglomérations. Christopher Bjornestad explique comment aider les enfants migrants à mieux se préparer aux risques qui les guettent.

Dans la majorité des cas, la migration d'enfants non accompagnés à la recherche d'un travail s'entend comme une migration des campagnes vers la ville. On peut le comprendre, étant donné que les enfants à la recherche d'un "endroit où l'herbe est plus verte" voyagent souvent vers les centres urbains, où ils espèrent trouver davantage d'opportunités de travail, de services sociaux, de soutien de la part de parents et compatriotes, et d'excitation. Cependant, concentrer toute l'attention sur la prise en charge et la protection de jeunes pauvres et vulnérables qui migrent de leurs villages vers les grandes agglomérations est une erreur de calcul. Les programmes lancés pour venir en aide aux enfants migrants dans les centres urbains oublient en effet la grande proportion d'enfants qui vivent et travaillent dans les petites villes et implantations le long des axes de transport, dans les zones frontalières et dans des communautés agricoles. C'est particulièrement le cas de l'Afrique australe.

Au cours des trois dernières années, Save the Children Mozambique a mené des recherches qui montrent que beaucoup d'enfants, dont certains n'ont que dix ans, migrent seuls ou en compagnie d'autres jeunes sur des longues distances à l'intérieur de leur propre pays. Ils traversent parfois la frontière pour se rendre dans les pays voisins sans jamais atteindre les grandes destinations que sont Johannesburg, Pretoria, Maputo ou Beira. Des entretiens approfondis ont fait remarquer que les enfants migrants, pour la plupart orphelins, peuvent être exposés à toutes sortes de maltraitance, à l'oubli et à l'exploitation dans les endroits où ils aboutissent et qu'ils ont besoin de soutien et de protection.

Dans les villes frontalières comme Ressano Garcia et Komatiport, à la frontière entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, on trouve des enfants mozambicains des deux sexes qui ont parcouru des distances allant jusqu'à mille kilomètres et qui gagnent à peine de quoi survivre. Depuis l'an 2000, après la dégradation de l'économie du Zimbabwe, des milliers d'enfants appelés

Map: Microsoft Virtual Earth/ Reuters AlertNet



"saute-frontière" ont afflué à Musina, dans la province sud-africaine septentrionale du Limpopo, et à Machipanda et Inchope, sur l'axe conduisant à Beira, au Mozambique.

De nombreux indices permettent effectivement de penser que les enfants mozambicains quittent leurs familles en ville afin de trouver des possibilités de travail dans des zones moins peuplées, et parfois dans des endroits à peine signalés sur les cartes ou n'y figurant même pas. Néanmoins, ces villes et implantations rustiques offrent à ces enfants en mouvement un moyen apprécié de gagner de quoi survivre et envoyer un pécule à leurs familles luttant pour joindre les deux bouts en ville. Ces endroits sont parfois malsain et dangereux pour les jeunes qui y arrivent.

Calculer les risques

Save the Children a entrepris des recherches pour mieux connaître les risques et vulnérabilités affectant les enfants dans les localités de Caia et Himuara, situées à la traversée du bac sur l'axe nord-sud. Le rapport issu de ces recherches, *Un pont sur le Zambèse: que faut-il faire pour les enfants?* a fait ressortir qu'une demande en biens et services émanant des routiers et des automobilistes mozambicains attendant le bateau a conduit à des cas de maltraitance et d'exploitation sous la forme de la prostitution infantile, pratique très répandue du travail des enfants et de violences physiques contre

ceux-ci. Lors de ses recherches, Save the Children n'a pas tardé à constater que les enfants de la localité n'étaient pas les seuls à souffrir de cette situation. Des filles et jeunes femmes arrivent également dans la région, ayant parcouru des distances considérables depuis des villes telles que Quelimane, Beira et Nampul, mais aussi des districts ruraux comme Mocuba, Gurue et Nicoadala. Tous ces jeunes viennent dans la région pour y trouver du travail ou y arrivent par hasard au gré de leur voyage et décide d'y rester en espérant gagner quelques sous.

Un jeune homme interrogé nous a dit que certaines filles venaient aussi des pays voisins.

Ces filles sont des prostituées et nous les connaissons très bien. Elles sont âgées de 13, 14 et 15 ans. Certaines d'entre elles sont venues du Zimbabwe et du Malawi. Cette fille-là (en la montrant du doigt) a douze ans environ et vient du Zimbabwe. Elle revient de sa nuit passée avec des hommes. Il lui arrive de coucher avec sept hommes en une seule nuit. Sa soeur est également une prostituée. Elle travaille ici, mais n'est pas d'ici.

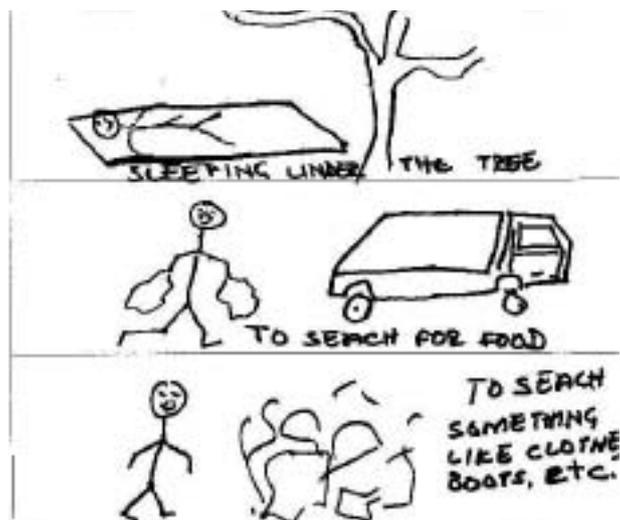
Repérer les cas de maltraitance

Our Broken Dreams: Child migration in southern Africa ("Nos illusions perdues: la migration des enfants en Afrique australe"), paru en mai dernier, rassemble des entretiens d'enfants menés dans quatre pays. Les chercheurs de Save the Children se sont entretenus avec un grand nombre d'enfants migrants non accompagnés qui, sans être munis de papiers, avaient traversé la frontière vers les pays voisins. La plupart de ceux avec qui nous avons parlé ont été trouvés non dans les villes importantes (bien que certains d'entre eux aient projeté de s'y rendre ultérieurement), mais dans les petites villes, les implantations et les communautés agricoles proches des frontières ainsi que sur le long des voies de transit reliant Harare, Maputo et Johannesburg.

Des garçons et des filles de 12 ans seulement nous ont fait part des abus sexuels et des travaux abusifs qui leur avaient été imposés,

Dessins de garçons zimbabwéens à la décharge près de Musina
J'ai l'intention de chercher du travail en Afrique du Sud. Sur la route, j'ai du faire face à la faim, la soif et la fatigue, parce que j'étais à pied.

"La pauvreté décide à ma place".



Are weekend days different?
What source of income is there for everyday needs?



de leurs difficultés d'accéder aux services scolaires et sanitaires en raison du manque de pièces d'identité, ainsi que de la discrimination et de la xénophobie ambiantes. Lorsqu'ils étaient appréhendés par les autorités, ces jeunes gens avaient été battus et violés, ils s'étaient vus confisquer leur argent et effets personnels, ils avaient été mis en prison aux côtés d'adultes, puis menottés et rapatriés en train, et ce malgré l'existence de lois censées protéger les enfants dans les pays d'accueil.

Les enfants étrangers non accompagnés sont prêts à accepter n'importe quel travail. Ils sont souvent utilisés comme valets de ferme, femmes de ménage, aides de cuisine ou de bar, vendeurs informels et ouvriers du bâtiment. Leur statut de clandestin et le fait qu'ils sont d'accord de travailler pour moins que les nationaux, font que les patrons peu scrupuleux les exploitent souvent. Un jeune garçon du Zimbabwe, interrogé à Musina, nous a expliqué:

Si vous n'avez pas la documentation correcte, les gens ici vous traitent comme si vous étiez un animal. Ils ne veulent même pas que vous mettiez les pieds dans leur pays si vous ne possédez pas un passeport avec un visa ou une pièce d'identité ou un

permis de travail. Ils vous font faire un travail très dur et peuvent appeler la police pour venir vous chercher. Vous pourrez alors être déporté sans toucher la rémunération convenue.

Les filles sont particulièrement vulnérables, quant elles arrivent à la frontière, aux abus sexuels et à l'exploitation de la part des fonctionnaires de l'immigration, de soldats, de policiers et des bandes criminelles qui hantent ces régions. Les "Magumagama", qui rodent le long de la frontière entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, et les "Mareyanes", qui sévissent le long de la frontière entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, sont des truands notoires. L'exploitation d'enfants n'est que le moindre de leurs crimes: tous les enfants que nous avons interrogés ont fait état de viols, vols et actes de violence perpétrés par ces bandes. Une jeune Zimbabwéenne qui avait traversé la frontière pour gagner l'Afrique du Sud nous a raconté un récit horrifiant de viol commis par les Magumagama.

Quand ils ont pris mon amainini (ma tante), je l'ai entendue pleurer et je ne savais pas de quoi il s'agissait avant qu'ils ne me prennent à mon tour. Trois garçons se sont emparés de moi. Ils nous ont emmenées et

nous ont violées sans protection! Cela m'a vraiment fait du mal.

Dans une certaine mesure, les enfants migrants qui se rendent dans les petites villes et implantations sont plus vulnérables que les enfants qui aboutissent dans les grandes villes. Dans les villes comme Johannesburg et Pretoria, en Afrique du Sud, et Manzini au Swaziland, les groupes de ressortissants nationaux ont l'habitude de s'entraider. Ils ont formé des réseaux pour aider les enfants à trouver du travail, un hébergement et des structures pour envoyer l'argent à leurs familles. Un jeune Zimbabwéen interrogé à Johannesburg nous a expliqué:

Ce que j'aime chez nous, Zimbabwéens, c'est que même si nous ne nous connaissons pas au pays, nous allons nous aider les uns les autres. Supposons que je sois arrêté aujourd'hui, je pourrai appeler un ami et il viendra pour graisser la patte au policier. Nous marchons la main dans la main et sommes toujours prêts à venir au secours l'un de l'autre.

De tels réseaux de soutien n'existent généralement pas dans les zones rurales. Les enfants y seront donc beaucoup moins protégés par les adultes de leurs propres pays.

Faire un choix informé

De nombreux enfants migrants nous ont avoué qu'ils ignoraient les risques qu'ils courraient à franchir la frontière sans papiers. Ils ont souligné l'importance de faire connaître aux enfants et à leurs familles les réalités dangereuses du fait de vivre seul dans un autre pays. Dans *Our Broken Dreams*, une jeune Mozambicaine interrogée à Naas, une petite implantation proche de la frontière sud-africaine, prodigue des conseils à d'autres enfants qui ont le projet de quitter leurs foyers et de se rendre de l'autre côté de la frontière:

Je leur dis de ne pas venir ici sans papiers parce que la vie ici est vraiment difficile, et aucune personne ne t'aidera si elle ne te connaît pas. Toutes les choses qu'on raconte sont des mensonges. Quand on raconte qu'il y a beaucoup de travail et que les emplois sont faciles à obtenir, c'est un mensonge. Il vaut mieux rester dans ton pays jusqu'à ce que tu sois grand, et décider pour toi-même.

En réponse à cette situation, Save the Children au Mozambique a réalisé une revue pour enfants qui sera distribuée parmi les jeunes dans plusieurs pays. L'objet de cette revue est d'informer les enfants sur ce qui les attend s'ils quittent leurs foyers sans se munir des papiers nécessaires et d'une protection parentale. La revue sera en particulier diffusée parmi des enfants à l'école ou ayant quitté l'école dans les zones urbaines et rurales du sud du Mozambique. Même si cela ne les dissuadera pas de quitter la maison en raison de leur situation économique désespérée, nous espérons quand même qu'ils seront mieux préparés aux situations qu'ils pourraient rencontrer.

Christopher Bjornestad est le spécialiste des migrations infantiles chez Save the Children UK et chez Save the Children Norway au Mozambique

Pour plus de précisions ou un exemplaire de la revue, prière de contacter: scuk.documentation@teledata.mz ou Chris Mclvor, Programme Director, Save the Children UK au Mozambique à pdirector@scfuk.org.mz

Jeunes et déplacés handicapés: camp de réfugiés ou communauté urbaine?

La Women's Commission for Refugee Women and Children (Commission de Femmes pour les Femmes et Enfants Réfugiés) a récemment étudié les différentes façons dont les personnes handicapées déplacées font valoir leurs droits respectivement dans les camps de réfugiés et les zones urbaines. Voici les principales constatations de ce travail.

Dans toutes les situations observées, les services des camps de réfugiés sont meilleurs que ceux se trouvant dans les zones urbaines à forte population réfugiée.

- **L'accès aux services:** Il est plus facile de repérer les réfugiés handicapés lors des procédures normales d'enregistrement et de recensement dans les camps que dans les villes. La présence d'organisations humanitaires ayant des compétences techniques y rend plus facile la mise en place de programmes spécialisés pour personnes handicapées.
- **Statut juridique:** Les communautés urbaines sont plus dispersées, ce qui complique l'identification de réfugiés handicapés. Les réfugiés en milieu urbain sont souvent sans papiers et privés du statut juridique de réfugiés ou de demandeurs d'asile. Leur statut non régularisé fait qu'ils ne veulent souvent pas être identifiés et préfèrent rester "cachés" des autorités. En Equateur, par exemple, de nombreux réfugiés

colombiens ne s'enregistrent pas auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés ou ne présentent pas de demande d'asile, parce qu'ils craignent de se faire connaître des groupes armés dans les zones frontalières, et ne peuvent de ce fait revendiquer quelconque de leurs droits. Ils sont exclus des services publics en raison de l'absence de statut juridique, à quoi s'ajoutent les effets de restrictions gouvernementales, de la discrimination et du manque d'accès à l'information. Ces difficultés sont encore aggravées dans le cas de réfugiés urbains handicapés, parce qu'ils se heurtent aux obstacles physiques et sociaux, ainsi qu'aux barrières des attitudes.

- **Education:** Un des exemples les plus positifs observés dans certains camps a été l'accessibilité de l'éducation pour tous, en prévoyant des enseignants assistants pour aider les personnes handicapées et déployant des instructions en braille et en langage des signes. Aucun cas d'exclusion directe d'enfants handicapés n'a été observé dans les établissements scolaires des villes, mais on y a constaté de nombreux cas d'exclusion indirecte dus à un manque d'enseignants spécialisés ou d'aides à l'enseignement, et à un manque d'accessibilité des établissements scolaires rendant la fréquentation difficile et provoquant de nombreux départs de l'école.
- Hormis l'école, rares étaient les services offerts aux enfants handicapés. Quand de tels services existaient, ils se concentraient surtout sur les handicaps physiques et sensoriels plutôt que sur les handicaps mentaux.

- **Diffusion de l'information:** La difficulté de diffuser l'information en milieu urbain fait que les réfugiés handicapés dans les villes ne sont pas informés des services ou équipements nationaux qui sont disponibles localement pour les personnes handicapées et ignorent leurs droits.

- **Accessibilité physique:** Les problèmes d'accès physique sont souvent plus graves pour les réfugiés handicapés qui vivent en milieu urbain. Il est plus facile de tenir compte des besoins de réfugiés handicapés au moment où les plans et les aménagements d'un camp sont conçus. Il n'est pas possible d'opérer des changements pour tenir compte de ces besoins dans une ville, sauf si l'on cherche à rendre les infrastructures plus accessibles pour tous. Les réfugiés des villes n'ont pratiquement pas de choix quand ils recherchent un logement, et sont obligés de prendre ce qu'ils peuvent trouver.

- **La protection:** Dans un camp de réfugiés, les personnes handicapées ont davantage de voies formelles pour signaler les incidents nécessitant une protection particulière par rapport aux moyens de réponse qui leur sont offerts en ville.

Dale Buscher est Directeur de la Protection au Women's Commission for Refugee Women and Children.

Téléchargement: "Disabilities among refugees and conflicted-affected populations" à: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17730&flag=report>

Pour faire de l'accessibilité une réalité dans les rues de Norvège

Mari Sognnæs Andresen raconte comment des jeunes se sont mis à coter les magasins et restaurants de villes norvégienne pour montrer que l'invalidité n'existe pas et que seul existe un environnement invalidant.



Photo: PRESS, Save the Children Youth, Norvège

“Nous ne sommes pas des handicapés, mais nous le devenons à cause du manque de respect de la société pour la diversité.”
Association norvégienne pour les personnes handicapées

Il se peut que la Norvège soit l'un des pays les plus riches du monde, mais le pays n'est pas parvenu à créer une société inclusive pour les enfants atteints de handicaps. La Norvège en a certainement les moyens: nous savons ce qui doit être fait, il nous reste à passer à l'action.

Une société mal ajustée

Les villes en Norvège sont remplies d'obstacles pour les enfants handicapés. D'après une enquête menée en 2005 pour le compte de l'Association Norvégienne des Personnes Handicapées, il ressort que, sur 160 lycées norvégiens, 7 seulement se pliaient au règlement concernant les moyens d'accès pour jeunes handicapés. Cela signifie que de nombreux jeunes sont obligés d'aller à l'école en-dehors de leur communauté locale, ce qui rend d'autant plus difficile leur bonne intégration au sein de leur propre société.

Dans d'autres secteurs de la vie sociale, la situation est encore plus grave. Magasins, restaurants, cafés, cinémas et transport publics ressemblent à des courses d'obstacles: les escaliers montant vers les cafés sont inaccessibles aux fauteuils roulants: dans les magasins, les allées sont trop étroites pour leur laisser un passage; et

de nombreux immeubles publics n'ont pas d'ascenseurs. Même dans les immeubles construits avec un souci d'accessibilité, divers problèmes se présentent: les ascenseurs sont certes prévus pour transporter des personnes handicapées, mais servent souvent d'espaces de stockage. Dans les restaurants équipés de toilettes spéciales, il faut parfois emprunter un escalier pour gagner ces toilettes. Cela montre que l'accessibilité n'est qu'une préoccupation accessoire des gérants d'établissements.

Selon les campagnes publicitaires, les transports publics à Oslo sont accessibles. Cela n'est vrai que pour un nombre limité d'arrêts déterminés. On a peine à le croire, mais c'est bien vrai! Tous ces obstacles rendent la vie quotidienne plus difficile. Comment les enfants handicapés peuvent-ils être bien intégrés dans la société quand ils ne peuvent sortir avec leurs amis qu'à condition de quitter le tram à un arrêt donné.

“Si j'avais un pouvoir de décision, je demanderais davantage de rampes, pas seulement des escaliers; cela me permettrait de sortir avec les autres,” déclare une jeune Norvégienne de 16 ans. En Norvège, nous avons un dicton selon lequel: “Le mauvais temps n'existe pas, seul existe un vêtement insuffisant.” Une vérité semblable s'applique aux enfants handicapés dans les zones urbaines: “Le handicap n'existe pas, seul existe un environnement handicapant.”

Plaidoyer en fauteuil roulant

La difficulté pour les enfants handicapés de participer à des activités sociales a poussé l'organisation d'aide aux jeunes PRESS à lancer une campagne nationale. Nous savions que, malgré la multitude des réglementations qui favorisent l'accessibilité des restaurants, cafés, cinémas et autres lieux publics aux personnes handicapées, le jour où la construction commence, celles-ci sont souvent oubliées. PRESS entendait envoyer un rappel à la population. Dix-sept de nos groupes locaux dans les villes principales et certaines villes secondaires ont loué des fauteuils roulants et sont partis sur les routes. Nous voulions vérifier si les magasins et les restaurants étaient facilement accessibles pour les personnes handicapées. Si un établissement réussissait notre test, nous apposions une vignette sur la porte indiquant “accessible”; si un établissement y échouait, nous apposions une vignette “inaccessible”. Nous remettons également une lettre au gérant lui expliquant les aménagements à réaliser. Les réponses à notre campagne ont été plutôt positives. La plupart des gérants et employés ont bien réagi et ont déclaré vouloir mieux faire dans ce domaine. D'autres cependant se sont fâchés et ont voulu savoir qui nous avait donné l'autorisation d'effectuer un tel contrôle. Nous leur avons répondu que la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) nous en donnait le droit.

Rendre les établissements urbains accessibles aux enfants handicapés est une tâche qui nécessite une attention constante. Ce que de nombreux commerçants ne voient pas, ou n'établissent pas au moyen de chiffres, ils ne s'en soucient pas. Il est donc primordial que des jeunes et des enfants non handicapés contribuent aussi à la résolution de ce problème. Ce ne sont pas les enfants qui sont handicapés; ce sont les manques d'adaptation de la société qui en font des handicapés. En ratifiant la CDE, les Etats ont accepté la responsabilité qui leur incombe de rendre leurs communautés accueillantes pour les enfants, et cela inclut les enfants handicapés. Le moment est venu de passer à l'action!

Mari Sognnæs Andresen est l'ancienne présidente de PRESS – Save the Children Youth, Norvège.

Contact: mari@press.no

Pour plus de précisions, prière de contacter Kirsten Kvalø, l'actuelle présidente de PRESS, à kirsten@press.no

Liberté d'association? Pas vraiment, si vous êtes jeune et vivez au Royaume-Uni

Il est grand temps que le Royaume-Uni témoigne davantage de respect à ses enfants et leur permette de se montrer en public, affirment Alex Gask et Charlotte Stetzel.

Le 16 décembre 1991, le gouvernement britannique a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Ce faisant, le Royaume-Uni a convenu que tous les enfants devaient être "élevés dans l'esprit des idéaux proclamés par la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité".

Ses obligations dans le cadre de la CDE est de "respecter et garantir les droits qui sont énoncés dans la Convention à tout enfant relevant de sa juridiction sans distinction aucune". Alors que nombre de ces articles ont une valeur de protection et ne sauraient susciter de controverse, ce qui est le cas du droit à la vie (article 6), du droit de ne pas être l'objet d'un trafic (article 11), et du droit de ne pas être séparé de ses parents à moins que cela soit dans l'intérêt supérieur de l'enfant (article 9), la CDE prévoit aussi des droits tendant au respect de l'individualité et la liberté de l'enfant. L'article 15 en offre un exemple en disposant que:

"Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique."

Cela signifie qu'aux côtés du droit à la liberté d'expression, du droit de "recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce", et du droit de "se livrer au jeu et à des activités récréatives", le Royaume-Uni s'est engagé à protéger le droit des enfants de s'associer librement les uns avec les autres. S'il est vrai que l'article 15 prévoit des restrictions de ce droit si nécessaire, le simple bon sens amène à penser que dans une société développée comme la société britannique, il ne devrait guère y avoir de raisons pour restreindre des enfants de s'associer. Toutefois, dans la pratique, depuis la ratification de la Convention, le Royaume-Uni n'a pas seulement omis de prendre des mesures positives pour encourager la liberté d'association, mais a au contraire introduit des mesures successives qui délibérément et/ou inévitablement compromettent l'exercice des dispositions de l'article 15 et d'autres prescriptions de la CDE.

En 1998, le gouvernement a introduit l'Ordonnance de comportement anti-social (Anti-social Behaviour Order, communément appelée 'ASBO'). Il s'agit d'une ordonnance rendue par une cour non pénale interdisant toute activité et tout comportement mentionnés dans l'ordonnance. L'infraction d'une ASBO constitue un délit passible d'une peine de prison. Des enfants n'ayant que dix ans peuvent faire l'objet d'une ASBO pour autant que le tribunal estime que l'enfant s'est comporté d'une manière "occasionnant ou susceptible d'occasionner du harcèlement, de l'inquiétude ou la détresse" justifiant une ASBO. Etant donné que l'ASBO est une ordonnance de la justice civile, des éléments de preuve obtenus par ouï-dire (même d'origine anonyme) constituent souvent l'essentiel des moyens de preuve de la police ou de l'autorité locale. Une fois imposée, une ASBO est en vigueur pendant deux ans, mais elle l'est souvent pendant une durée beaucoup plus longue. Les clauses typiques d'une ASBO interdiront à l'enfant concerné de fréquenter des rues ou quartiers donnés, de s'associer avec des individus nommés. Elles peuvent également prévoir l'interdiction de se trouver dans des lieux publics parmi un groupe de plus de trois ou quatre personnes. De telles conditions rendent la liberté d'association (ne serait-ce que la participation à un match de football amical) pratiquement impossible, mais surtout, elles peuvent être enfreintes très facilement. D'aucuns disent même qu'elles sont conçues pour être enfreintes. Il en résulte que des enfants se voient infliger des peines de justice pénale, y compris, dans certains cas, des peines de prison, pour avoir commis des actes qui ne sont pas en eux-mêmes illégaux.

La législation sur le comportement antisocial va plus loin que les ASBO. Aux termes de la Loi sur le comportement anti-social de 2003, la police, ainsi que des policiers auxiliaires "formés au bout de trois semaines" ont le pouvoir de disperser des groupes de gens dont le comportement ou la simple présence est jugée susceptible d'amener d'autres personnes à se sentir harcelées, inquiétées ou troublées, ainsi que le pouvoir de reconduire chez eux des enfants de moins de 16 ans qui se trouveraient encore dehors après 21 h sans la

présence d'un adulte (sans qu'un comportement "déclencheur" ne soit nécessaire). S'il est vrai que ces compétences ne peuvent être exercées que dans certains quartiers, le ciblage délibéré des jeunes et le risque d'abus sont évidents. Etant donné que le terme de "groupe" se rapporte à deux ou trois personnes seulement, un attroupement quelconque de jeunes de moins de 18 ans dans un lieu public est passible de dispersion si un passant se sent intimidé. Fort heureusement, les recours introduits pour contester ces dispositions ont eu pour effet de limiter la cause de déclenchement du pouvoir de dispersion au simple comportement, sans y inclure le fait d'être présent sur les lieux. D'autre part, l'usage du couvre-feu est désormais limité à des incidents où un jeune de moins de 16 ans cause des ennuis ou en est victime. Néanmoins, ces prérogatives n'ont pas disparu de la législation et trahissent clairement l'attitude du législateur à l'égard des jeunes et de leur association dans des lieux publics.

"Tel des parasites"

Un indicateur plutôt révélateur de la triste attitude du Royaume-Uni envers ses propres enfants est constitué par l'invention et la prolifération du "Mosquito". Cet appareil, dont le nom signifie "moustique", est un émetteur ultrasonique qui produit un son particulièrement désagréable que seul peuvent entendre les moins de 25 ans. On pourrait penser que le Mosquito relève de la science fiction. Malheureusement, il n'en est rien; l'effet discriminatoire de cet appareil s'explique par la détérioration naturelle de l'audition humaine avec le temps. Alors qu'une personne de trente ans pourrait ne pas entendre le son du Mosquito, les moins de 18 ans ont fait état d'un bruit les amenant à craindre que leurs "oreilles éclatent", d'un bruit "épouvantable, comme un hurlement dans vos oreilles, d'une intensité incroyable, causant une douleur lancinante". Ce dispositif est vendu librement sur le marché à 500 livres sterling. Des milliers de Mosquito sont aujourd'hui utilisés à travers le pays pour dissuader les jeunes de "flâner" autour de résidences, commerces, et même autour d'églises et de centres communautaires. Dans des endroits où autrefois les enfants auraient été bienvenus, ou à tout le moins salués, ils en sont aujourd'hui chassés par un dispositif modelé sur ceux utilisés pour chasser



des insectes et autres parasites. Bien entendu, le Mosquito peut être entendu par toute personne de moins de 25 ans quel que soit son comportement. Comme son effet ne prévoit pas d'âge minimum, il affectera sans discriminer un garçonnet de trois ans comme un adolescent agressif.

Circonstance au moins aussi inquiétante, le gouvernement refuse de condamner le

Mosquito. Un certain nombre de forces de police et de collectivités locales l'ont accueilli avec enthousiasme comme un outil de prévention de la criminalité et ont même dépensé des deniers publics à son achat en vue de le faire utiliser par des entreprises privées. Cela remonte de la science fiction d'imaginer un dispositif aussi dégradant et aussi flagrant d'infraction des obligations dues aux enfants aux termes de la CDE.

L'emploi étendu d'ASBO contre les enfants, l'autorité de dispersion et de couvre-feu donnés à la police ainsi que la popularité inquiétante du Mosquito témoignent chacun des relations troubles qui existent entre les adultes du Royaume-Uni et leurs enfants. S'il est indéniable que la société souhaite désespérément protéger les "bons enfants", il est également clair que les "mauvais enfants" sont méprisés et redoutés. Mais où se trouve la ligne de séparation nette entre les bons et mauvais enfants, entre les anges et les démons? Imaginez que ce soit votre enfant qui est embarqué à la maison par la police après être sorti acheter un carton de lait à 21h 30 ou

qui est empêché d'acheter ce carton parce que le bruit intense du Mosquito lui barre la route à l'entrée du magasin, ou qui se voit infliger une ASBO parce qu'il a été un peu bruyant en expérimentant une bouteille de cidre en compagnie de ses copains. A-t-il franchi le Rubicon pour autant? Est-il soudainement devenu un démon qu'il y a lieu de craindre et de punir? Ou ne serait-il qu'un enfant comme les autres, aux habitudes bonnes et mauvaises, ayant besoin d'un peu de soutien alors qu'il grandit et qu'il apprend? Le gouvernement doit se rappeler ce que c'est qu'être jeune, et consentir un peu plus de respect aux jeunes, pour que les adultes en reçoivent à leur tour. Comme premier pas, il pourrait s'assurer que les droits auxquels il souscrit dans le cadre de la CDE bénéficient d'une vraie protection.

Alex Gask est un avocat travaillant pour l'organisation Liberty.

Charlotte Stetzel est avocate stagiaire chez Liberty.
Contact: info@liberty-human-rights.org.uk

Un entretien avec Satya Pangrahi – l'un des maires de la jeunesse de Londres

Lambeth est l'un des quatre arrondissements londoniens à avoir nommé un maire de la jeunesse. Les maires de la jeunesse (Youth mayors) ont pour mission de promouvoir les points de vue et les intérêts des jeunes dans les prises de décision locales. Ils disposent d'un fonds qu'ils peuvent utiliser pour lancer des projets à l'intention des jeunes de leur quartier. CRIN s'est entretenu avec Satya Panigrahi (15) qui a été élue maire de la jeunesse de Lambeth en novembre 2007.



Je souhaitais devenir maire de la jeunesse afin de pouvoir aider les jeunes. Je m'étais mis à la recherche de locaux pour les activités pour les jeunes dans le quartier, mais je n'ai trouvé qu'un ou deux projets d'arts et métiers. Puis un conseiller municipal est venu à mon école et nous a parlé de la possibilité de devenir maire de la jeunesse.

C'était comme une élection présidentielle! Pour présenter notre candidature, il fallait recueillir un certain nombre de suffrages et puis, pour le deuxième tour, nous devons rédiger un manifeste pour lequel tous les jeunes de

Lambeth pourraient voter. Nous étions environ 25 candidats et nous avons tous envoyé nos manifestes au site web du Conseil de la Jeunesse. Chaque établissement scolaire de l'arrondissement a reçu des exemplaires de nos manifestes ainsi que des urnes pour voter. Il était également possible de voter en ligne.

Le jour où je quitterai ce poste, je voudrais que chaque jeune dans l'arrondissement de Lambeth sache qu'il y a un maire de la jeunesse qu'il pourra contacter au cas où il aurait besoin d'accéder à des facilités au sein de sa communauté. Mon manifeste était axé sur la prévention, sur la sécurité, et sur le sport. Mais comme nous n'en sommes qu'à la première année de la mission de maire de la jeunesse, j'ai dû modifier mes objectifs. Mon objectif principal pour cette année sera de relever le profil du maire. Le mandat du maire ne dure qu'un an, et je suis ici pour entendre les jeunes et transmettre leurs messages à des fonctionnaires en plus haut lieu.

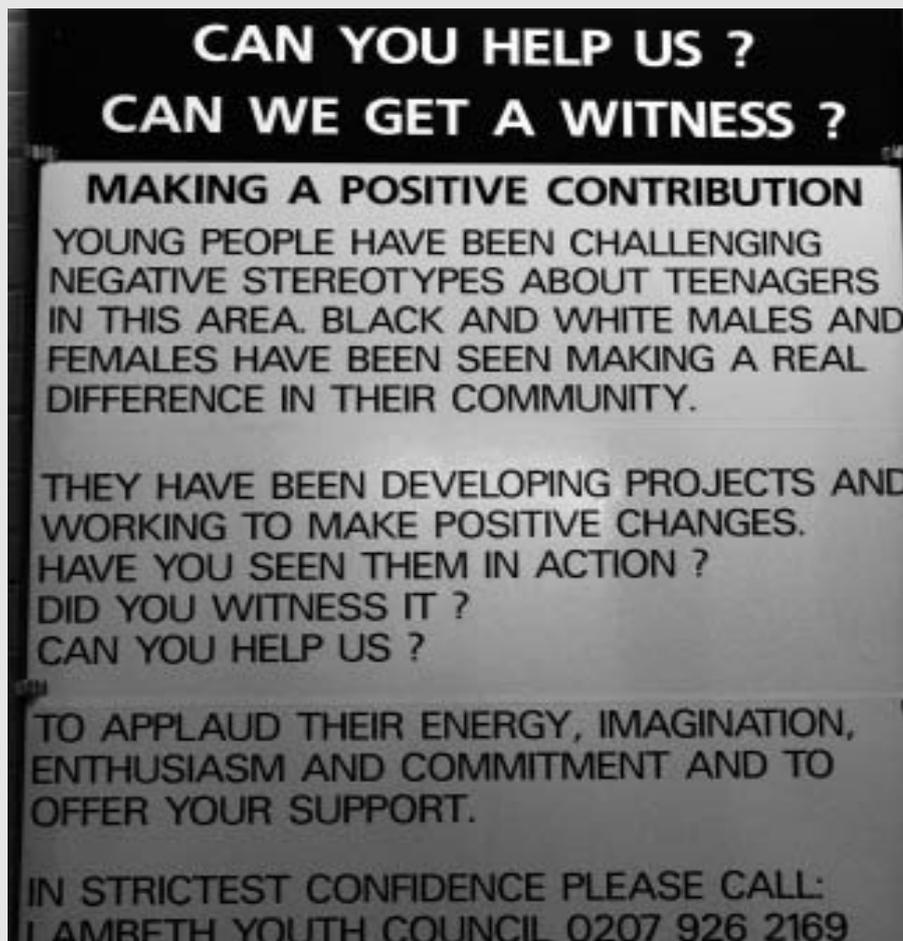
Quand ils ont appris que j'étais maire de jeunesse, mes amis m'ont dit, "C'est très bien! Tu vas pouvoir faire quelque chose pour nous; tu vas nous obtenir un terrain de patinage

à roulettes!" Mon professeur m'a lancé en grimaçant, "Nous te saluons, maire de la jeunesse!". Certains pensent que c'est drôle. Libre à eux de le penser! Je crois avoir été élu parce que j'avais confiance dans mes propositions et parce que mes copains croyaient en moi.

Je pense que le premier problème pour les jeunes de Lambeth est celui de la prise de conscience. Ils ne savent pas grand chose sur les possibilités qui leurs sont offertes: les équipements sportifs, les aménagements, les médias et d'autres choses semblables. Lambeth constitue la région la plus multiculturelle de Londres, mais les jeunes ne s'inquiètent guère des questions ethniques.

Ma première initiative comme maire de la jeunesse a été de mettre sur pied un comité consultatif de 21 jeunes venant de toutes les parties de Lambeth et de milieux différents, qui travaillent tous comme bénévoles dans des différents projets. Ils ont pu me conseiller parce qu'ils possédaient déjà une expérience de projets pour les jeunes.

Initiative du Conseil de la Jeunesse de Lambeth pour les jeunes de la communauté



Comme de nombreux projets nous sont présentés, il est parfois difficile de décider ceux qu'on pourra financer. Nous [Satya et le comité consultatif de la jeunesse] disposons de 25 000 livres à affecter à des projets pour les jeunes de Lambeth. Tous les mois, nous tenons une réunion du comité ouverte, et parfois plus fréquemment. Les jeunes peuvent y assister et y présenter des propositions de financement de projet, sur lesquelles nous votons. Chacun peut venir et écouter. L'autre jour, des écoliers de primaire nous ont présenté une demande de plaine de jeux. Ils voulaient que leur plaine de jeux soit la meilleure de Lambeth et, à l'aide de dessins, nous ont illustré ce qu'ils imaginaient.

Ce n'est pas toujours facile. Je me suis rendu, il y a quelques jours, à un événement sur la stratégie du logement. Il y avait beaucoup d'adultes qui étaient assis là et qui parlaient. Puis ils m'ont demandé mon avis. J'avais bénéficié d'un briefing auparavant, mais il n'est pas toujours facile de comprendre les situations. Comme j'entends promouvoir le rôle de maire de la jeunesse, je me rends en général à des manifestations de lancement et je donne beaucoup d'interviews. Ce soir, par exemple, j'irai à un événement consacré au

logement et, la semaine prochaine, j'irai au lancement d'un programme de travaux artistiques pour des jeunes à l'université du Surrey.

Certains adultes me parlent convenablement, comprenant et acceptant mes idées. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

Je suis libre d'aller au bureau quand je veux. Je suis tenu d'y être présent trois heures par semaines. Il m'arrive souvent de ne pas rentrer chez moi avant 21h 30. Normalement, j'y viens après l'école, puis j'essaie de me réserver les vendredis soirs et les week-ends pour jouer au football, au cricket et aux sports à raquette et suivre mon cours d'informatique les samedis. Les fonctions de maire de la jeunesse ne sont pas censées empiéter sur le travail scolaire. Si j'ai des examens, j'en informe le Conseil de la Jeunesse quelques mois à l'avance. Mais il m'est arrivé occasionnellement d'assister à des événements pendant les heures scolaires.

Ce qui me plaît surtout dans ce rôle de maire de la jeunesse est que je rencontre tout le temps de nouvelles personnes et que j'en viens à mieux connaître Lambeth. Je ne vis au Royaume-Uni que depuis trois ans.

Auparavant, je vivais en Inde. Je voudrais continuer à faire ce genre de travail. Des opportunités de ce type n'existent pas en Inde. Le Royaume-Uni donne des chances à tout le monde.

Aux yeux de nombreux adultes, tous les jeunes sont les mêmes. On parle d'un petit nombre de jeunes dans les médias, et cela crée une impression négative au sujet de l'ensemble des jeunes. Mais de nombreux conseils de la jeunesse ont encouragé les adultes à prêter l'oreille aux jeunes. Les choses ont changé considérablement ces derniers temps.

Je ne trouve vraiment rien à reprocher à ma fonction, si ce n'est qu'elle sollicite un peu de temps dans ma vie personnelle.

Je dirais à ceux qui songent à devenir maire de jeunesse qu'il s'agit là d'une occasion d'aider les jeunes. Cela vous donne le pouvoir de vraiment changer certaines choses, et constitue une belle expérience de travail.

Un conseil que je pourrais donner est d'écouter tous les jeunes qui vous entourent.

Vous pouvez contacter le maire de jeunesse de Lambeth à :
youthmayor@lambeth.gov.uk

Extrait du manifeste du maire de jeunesse:

La criminalité est l'un des problèmes les plus importants qui affecte notre société. Nous en sommes tous directement ou indirectement victimes. Il nous appartient moralement d'enrayer ce mal de notre société. Cela, nous pourrions le faire en encourageant une éducation compétitive parmi les jeunes. Nous savons que la santé équivaut à la richesse. Une bonne santé favorise des pensées pouvant aider notre société à prospérer. En offrant des possibilités de vie saine à nos jeunes par le sport et d'autres activités culturelles, nous pourrions en grande partie réduire la criminalité dans notre société. Mon intention est de traduire les idées qui précèdent en actions en vue de chasser la criminalité de notre arrondissement.

Si je suis élu, je serai un lien entre les jeunes et je pourrai servir de plate-forme pour l'échange d'idées par l'intermédiaire d'un club de jeunes. Notre club de jeunes disposerait des équipements lui permettant d'organiser des compétitions, des sports, des camps de santé, etc.

Le "bourrage de crâne" au Japon: les enfants ont besoin d'un break

Plongés par des parents exigeants dans une compétition acharnée pour être le meilleur de leur classe, les enfants au Japon n'ont plus de temps libre et sont poussés au bord de la crise de nerfs, explique Noriko Kajiki.

Le jeu en plein air est devenu l'exception pour de nombreux enfants japonais. Les changements dans les espaces de jeu en sont en partie responsables, car en se préoccupant surtout de prévention et de sécurité, on a négligé le besoin de l'enfant de découvrir d'autres enfants et de dialoguer entre eux. L'actualité est remplie de compte-rendus de crimes contre les enfants et d'accidents d'enfants. La police de la préfecture de Hyogo a même mis en place un système d'alerte rapide pour avertir les parents, par téléphone portable, de la présence de tout "individu suspect" et d'autres risques dans l'espace de jeu de leurs enfants.

Dans les grades villes, les enfants voient leurs possibilités de jeu particulièrement limitées parce que leurs espaces de jeu sont artificiels et ont été construits par des adultes. Les enfants peuvent certes choisir les clubs auxquels ils adhéreront, mais leur choix repose sur des options imposées par les adultes. Ils n'ont pas la possibilité d'utiliser leurs loisirs comme bon leur semble.

Toutefois, le premier obstacle qui se dresse sur le chemin de la récréation tient au fait que les enfants n'ont pas de temps libre. Leurs programmes d'activités sont organisés et gérés par des adultes. La plupart des enfants n'ont pas la possibilité de grandir et de parvenir à la maturité à leur propre rythme: car chaque parcelle de leur temps est comptée.

Le phénomène des "écoles du bourrage"

Une enquête sur des écoliers de seconde année (7 à 8 ans) et de cinquième année (10 à 11 ans) dans un lycée de Kobé en 2006 a mis en lumière les rapports qui existent entre le peu de temps libre de ces enfants et leur possibilités de jouer en plein air.

Les écoles du bourrage constituent un phénomène très actuel au Japon. Leur but est d'améliorer la performance des élèves à l'étude et de les préparer de manière intensive à leurs examens. Les écoles du bourrage pour des élèves de 12 ans se terminent normalement vers 9 h 30 du soir; dans les cas des élèves de 10 ans, elles se terminent vers 7 h. De nombreux élèves fréquentent les écoles du bourrage pendant le week-end.

Seule une minorité des deux groupes d'âge susmentionnés (16,5 % en deuxième année et 19,5 % en cinquième) a indiqué qu'elle ne

fréquentait pas d'écoles du bourrage ou de classes au-dehors des heures normales. Mais une proportion totale de 83,5 % pour le premier groupe et de 80,5 % pour le second a indiqué qu'elle assistait aux deux types de classe, ou au moins à l'un d'entre eux. Prié de dire combien de fois ils y assistaient, plus de la moitié des élèves de deuxième année ont fait état de deux à trois fois par semaine; tandis que le quart des élèves de cinquième année ont fait état de quatre fois ou plus.

Pour les élèves de deuxième année, les classes dispensées de l'école du bourrage ou pendant les heures du soir portent sur la natation, l'écriture, le piano et le sport. Des élèves de cinquième années au Kumon, un groupe connu d'écoles du bourrage, ont rapporté que leur activité principale consistait en travaux de recherche et en études de préparation aux examens d'entrée dans le secondaire supérieur.

Les élèves ont été priés de dire si cela leur ferait plaisir de jouer en plein air, mais ils ont répondu qu'ils n'en avaient pas l'occasion. Une majorité d'entre eux (70,5 % des élèves de deuxième année et 60,5 % des élèves de cinquième année) ont répondu par l'affirmative. La raison principale, et de loin, de ce manque d'occasion de jouer en plein air tenait au fait que l'école du bourrage et les classes de fin de journée ne leur en laissait pas le temps (pour 57,8 % des élèves de deuxième année et 61,1 % des élèves de cinquième année). Parmi d'autres raisons figuraient: "C'est dangereux", "J'ai des devoirs scolaires à faire", et "Je dois rester à la maison".

Une génération sous pression

Pourquoi les écoles du bourrage sont-elles si fréquentées ? Ces dernières années, les inégalités économiques sont devenues plus visibles suite à la récession économique au Japon. Les dépôts de bilan se multipliant, il est aujourd'hui plus difficile pour des jeunes de se trouver une place sûre dans une bonne entreprise. Les parents en sont venus à dépenser plus d'un million de yens par an (environ 10 000 dollars) en frais scolaires de bourrage pour s'assurer que leurs enfants auront de bons résultats aux examens et aboutiront du bon côté d'un écart salarial grandissant.

En 1992, de nouvelles lignes directrices d'études, intitulées "Une éducation à l'abri des pressions", furent promues pour l'éducation des enfants. Elles tendaient à réduire le programme scolaire et

à établir une semaine scolaire de cinq jours. Avant 1992, de nombreux enfants étudiaient pendant plus de cinq jours par semaine. Cependant, ces nouvelles lignes directrices étaient considérées par beaucoup de gens comme mauvaises pour la performance scolaire des enfants. Les parents désireux de voir leurs enfants "parvenir au sommet" s'inquiétaient que leur avenir serait compromis; à leurs yeux, de bonnes prestations scolaires constituaient la clé de l'entrée à une bonne université et de l'accès à un travail dans une bonne entreprise. Certains parents envoyaient leurs enfants à des leçons d'études ou des écoles du bourrage dès leur sortie du primaire.

Le temps d'un changement opportun

Il est certes valable que des enfants étudient dur si tel est leur désir. Cependant, de nombreux enfants japonais sont plus ou moins forcés par les adultes à se livrer à des études intenses. A partir du moment où les enfants sont habitués à être contrôlés de cette façon, ils auront de la peine à penser librement à leurs projets d'avenir. Il est très important que les adultes aient confiance en l'aptitude de leurs enfants à décider pour eux-mêmes. Des parents estimeront sans doute que c'est par amour qu'ils sollicitent leurs enfants, et diront qu'ils agissent ainsi pour donner à leurs enfants des chances dans la vie. Cependant, on doit se demander si ce comportement correspond vraiment à l'intérêt supérieur de l'enfant. Se peut-il que ces parents interprètent leurs propres rêves au travers de leurs enfants? Ils sont en passe de mouler leurs enfants en "adultes miniature". Ce sont les adultes qui ravissent à leurs enfants leur temps et leurs possibilités de jouer, et la société les encourage sur cette voie. De nombreux parents ont eux-mêmes été privés de la possibilité de jouer quand ils grandissaient et ne parviennent pas à comprendre toute la valeur d'un temps réservé au jeu. Dans la conjoncture actuelle du développement social du Japon, il est vraiment nécessaire de promouvoir les droits de l'enfant au jeu. Il est nécessaire que la prochaine génération de parents puisse faire l'expérience de la liberté et de la spontanéité du jeu afin de créer une société de citoyens heureux et bien adaptés.

Noriko Kajiki est professeur associé d'économie ménagère à l'université des femmes de Kobé, au Japon.
Contact: kajiki@warp.or.jp

Les jeunes au Brésil: en marge de la cité, au centre de la violence

Photo: Instituto Promundo



Les taux élevés de violence à Sao Paulo, attisés par la ségrégation urbaine affectent surtout les jeunes vivant en marge de la société. La ville doit se re-connecter pour endiguer la vague de violence, nous explique Paula Miraglia.

Dans un certain nombre de pays latino-américains, les pires formes de violence ont pendant longtemps été le fait de la criminalité urbaine et se sont manifestées par des crimes contre la propriété, des enlèvements, des vols à main armée, des agressions et des homicides.

Le Brésil figure parmi les pays les plus violents du monde. Alors qu'au Royaume-Uni, le nombre d'homicides par année est d'environ 2 pour 100 000 habitants (5,9 aux Etats-Unis et 13 au Mexique) au Brésil, le chiffre est d'environ 30 homicides par 100 000 habitants. Ce bilan effrayant ne peut se comprendre comme un phénomène isolé; en effet, il s'inscrit dans un cadre de violence urbaine qui s'est aggravé aux cours des années, surtout dans les agglomérations les plus importantes. La criminalité et la violence doivent se situer sur la toile de fond élargie de la santé publique, de l'économie, de la justice, de la gouvernance et de l'urbanisme. Au Brésil, leurs éléments sont devenus comme un filtre au travers duquel la "ville" est généralement comprise.

Dans ce contexte, de nouveaux profils d'interaction sociale se sont développés. Ils ont créé une dynamique particulière dans la métropole, au niveau de ses espaces publics et de son architecture, et ont donné lieu à un univers dans lequel l'opposition entre le centre et la périphérie doit être mieux comprise.

Le cas de Sao Paolo

A Sao Paolo en particulier, le concept de la périphérie renvoie aux zones les plus déshéritées et vulnérables de la ville, à sa frange géographique, qui sont également les zones aux taux d'homicides les plus élevés, ce qui n'est pas une coïncidence. Il s'ensuit

que la criminalité et la violence, ainsi que la crainte inspirée par ces dernières, sont devenues des caractéristiques constitutives de la cité, alimentant la peur et le préjudice, modifiant et orientant la vie quotidienne du citoyen, et dirigeant ses stratégies de sécurité. Malgré une diminution du nombre des homicides ces cinq dernières années, la mortalité par homicide reste alarmante encore aujourd'hui. D'après l'UNESCO, alors que le taux d'homicides pour la population entière est resté stable de 1980 à 2002 (passant de 21,3 à 21,7 pour 100 000 habitants), pour les jeunes de 15 à 24 ans, il est monté en flèche pour passer de 30 à 54,5.

Dans ce tableau, il est possible d'identifier les protagonistes: ce sont surtout des jeunes de race noire, habitant aux limites de la ville, qui sont victimes de la violence.

Ces niveaux élevés de violence ne peuvent toutefois pas s'expliquer par la fragilité des liens sociaux. Il faut plutôt y voir le résultat d'un processus constant de construction sociale dont une composante est la violence, celle-ci étant influencée par des facteurs tels que le crime organisé et l'absence de justice, et nourrie par la grande disponibilité en armes à feu illégales et en boissons alcoolisées.

Les conséquences de cette construction se manifestent de diverses manières. Ce schéma, qu'on peut assimiler à une violence communautaire, a surtout fait des victimes parmi les jeunes, particulièrement les enfants. Il permet à la violence d'évoluer au travers de nombreux espaces symboliques et concrets, tels qu'établissements scolaires, rues et ménages, de se manifester même quand elle n'est encore que menace de violence. Les

enfants et les jeunes ne constituent pas seulement le groupe le plus vulnérable, ils sont de surcroît piégés dans le cycle pervers de la violence.

Une ville divisée

Les profils d'urbanisation ont aussi un rôle à jouer. Sao Paulo, ville d'environ vingt millions d'habitants, se distingue par ses inégalités sociales. Il en résulte que les limites extérieures de la ville sont entièrement dissociées du centre, aussi bien symboliquement que physiquement. Les différentes classes sociales n'y partagent pas les mêmes espaces, et bien que la métropole ait bénéficié d'une urbanisation accélérée et intense, la ségrégation y est soulignée par l'absence d'équipements et de services publics aux limites de la ville. La géographie en est venue à déterminer les chances de vie de chaque habitant.

La criminalité et la crainte qu'elle engendre ont conduit à modifier le visage de la ville: les quartiers privés, les clôtures et murs élevés, d'innombrables services et dispositifs de sécurité privée ont tendu à diviser la ville.

Il en a résulté la création, à la périphérie, d'espaces complètement inaccessibles à la justice où la violence interpersonnelle est confinée et se donne libre cours. Cette situation explique la distribution du risque et de la population des victimes au sein de la ville et de la société brésilienne, où des jeunes et des enfants se voient emmêlés dans un réseau d'illégalité dont il est très difficile de se libérer.

Enfants et jeunes n'ont pas de peine à trouver des armes à feu et sont soumis à la dynamique sociale imposée par le crime organisé. Cette circonstance s'ajoute aux

profils de ségrégation à Sao Paulo pour empêcher des enfants et jeunes de jouir de leurs droits, et conforte un environnement dans lequel les activités illégales sont généralisées.

La dynamique sociale conduisant à une criminalité causatrice de mort n'est pas la même dans toutes les villes. Il est essentiel de tenir compte du contexte pour bien comprendre les conditions locales ainsi que les fondements matériels, sociaux et politiques de la violence.

Les politiques locales de prévention visant à briser ces réseaux et à proposer des alternatives doivent accorder la priorité aux enfants et aux jeunes. Elles doivent également repenser les conceptions d'urbanisme afin de créer des espaces facilitant la socialisation, rétablir des zones publiques, introduire l'éclairage de rue, et garantir la mobilité et l'accessibilité afin que des enfants puissent jouir de leur droit à la ville dans sa totalité.

Reconstruire la citoyenneté

Dans certaines villes brésiliennes, des jeunes conduisent aujourd'hui des projets d'intervention urbaine. On trouve des exemples à Sao Paolo, tels que l'Institut Sou da Paz (Institut Je suis pour la Paix) – www.soudapaz.org.br. En renouvelant des squares et autres espaces publics utilisés par les riverains, des jeunes habitants de certains des districts les plus violents et vulnérables ont trouvé un moyen de mobiliser la communauté. En promouvant des activités sociales, telles que des concerts et des manifestations sportives, ils contribuent parallèlement à modifier le visage de leurs quartiers et à favoriser l'instauration d'une société inclusive et pacifique.

L'urbanisme peut jouer un rôle très positif dans la prévention de la violence. Alors qu'il s'agira de modifier le visage de la périphérie par des efforts visant à garantir de meilleures conditions de vie pour une section grandissante de la population, la ville devra aussi accomplir un travail de reconnexion afin de permettre aux citoyens de vivre dans la métropole dans son entièreté. Le droit à la sécurité ne peut être dissocié du droit à la ville.

Paula Miraglia est titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale de l'université de Sao Paolo (USP) et dirige ILANUD Brésil (Institut latino-américain des Nations Unies pour la Prévention de la Criminalité et le Traitement des Délinquants). Pour plus d'informations, contactez: paula@ilanud.org.br

La jeunesse brésilienne en mouvement

Un projet par Instituto Promundo et associés

Le projet Jovem em Movimento (Jeunesse en Mouvement) vise à donner à des jeunes de communautés à faible revenu au Brésil le moyen de bénéficier de leur droit à une vie exempte de violence, tel que défini dans la Loi nationale sur les enfants et les adolescents.

Couvrant quatre régions, ce projet organise des jeunes au niveau local et les convie à un réseau national de jeunesse. Il apprend à ses participants de:

- promouvoir une éducation entre pairs pour combattre la violence aux niveaux interpersonnel, familial, communautaire, institutionnel et sociétal et à se faire les avocats de ces droits aux échelons local et national;
- collaborer avec les décideurs au ministère de la Santé en vue d'instaurer une approche de la prévention des violences fondée sur le droit.

Ce projet a permis à des jeunes marqués par la violence physique et psychologique de réfléchir à l'histoire culturelle de la violence familiale. Il en a découlé un changement des attitudes et des comportements ainsi qu'un meilleur dialogue au sein des familles et communautés. La participation et la représentation des jeunes au débat de politique publique a eu un effet positif sur l'estime de soi des intéressés et a suscité une opposition contre la violence institutionnelle.

Le projet devait surmonter divers défis:

- Certains objectifs locaux entraient en conflit avec des objectifs nationaux élargis parce que des groupes engagés avaient des affiliations politiques différentes. C'était notamment le cas des adhérents au mouvement brésilien des Sans-terre. Les processus de promotion de la citoyenneté parmi les jeunes au Brésil ont traditionnellement été dominés par affiliation aux partis politiques. Promundo collabore avec des partenaires au renforcement des mouvements de la société civile, en s'inspirant de causes distinctes des visées des partis politiques.
- Le trafic de drogue et la géographie des conflits armés à Rio ont empêché des jeunes enquêteurs de se déplacer à l'intérieur de leurs communautés. Les préjugés entourant les jeunes ont également gêné leurs enquêtes, de sorte qu'un personnel technique a dû être recruté pour ce travail.



Photo: Instituto Promundo

- Les quatre villes couvertes par le projet sont éloignées les unes des autres et le processus de communication a nécessité de bonnes communications. Pour surmonter l'obstacle de la distance, les participants recourent à Skype, au courrier électronique, au téléphone et à la tenue de rencontres régulières.

Le projet Jeunesse en Mouvement fait partie d'une initiative élargie pour renforcer le soutien familial et communautaire aux enfants et adolescents. Au lieu d'être "focalisé sur les problèmes" et de voir les enfants comme des "risques" ou des "personnes à risque", le programme met en lumière leur potentiel et droits fondamentaux. L'initiative se démarque de la culture ambiante en ce qu'elle ne suit pas la méthode normale de recherche de fonds pour les programmes. La méthode consiste généralement à trouver des subventions pour des projets d'un ou deux ans, car elle investit dans des changements systémiques de longue durée, axés sur la collaboration avec des tiers.

Pour plus de précisions sur le programme de soutien à base communautaire, prière de contacter l'Instituto Promundo à: promundo@promundo.org.br ou l'International Centre for Research and Policy on Childhood (CIESPI) ciespi@ciespi.org.br



Photo: The Gleaner Company Limited, 2006

La violence dans les villes de Jamaïque: une histoire ancienne

Les actes de violence commis par et contre les enfants en Jamaïque coûtent cher au pays en termes de vies humaines et de richesse. Rose Robinson Hall, Horace Levy et Peta-Anne Baker décrivent certains moyens fondés sur le droit pour affronter la culture de la violence dans l'île.

Les enfants ont le droit de vivre dans un lieu où ils peuvent grandir, jouer, apprendre, se faire des amis et explorer leur environnement avec confiance. Ce lieu doit également leur apporter une sécurité et permettre une prise en charge parentale. Mais, les conditions régnant dans plusieurs districts de la capitale jamaïcaine, Kingston, ont donné lieu à un environnement toxique qui compromet gravement le développement de nombreux enfants qui y habitent.

Kingston se caractérise par ce qu'on y appelle des "communautés de garnison". Il s'agit de communautés organisées à l'origine pour y assurer le pouvoir d'un parti politique, ceci en usant l'intimidation et la violence pour garantir l'élection du candidat de ce

parti. La formation de la première garnison, dans les années 1960, devait conduire, dans les années suivantes, à la création d'une douzaine d'autres garnisons similaires. Leur prolifération a favorisé la propagation de violences par des bandes organisées visant au départ à réaliser des objectifs politiques, puis à défendre leur "territoire", et dans certains cas à s'enrichir par des moyens criminels, en particulier l'extorsion et le trafic de drogue.

La création de garnisons fut rendue possible par l'exclusion sociale et la marginalisation de groupes entiers de la population, qui se voyaient refuser les opportunités accordées au reste de la société. Du fait de cette inégalité, les membres de ces groupes éprouvaient des sentiments de honte et se

considéraient comme insuffisamment respectés. Leur réaction consistait en une hypersensibilité aux insultes et une riposte violente.

Du fait de son dévouement exclusif à un parti particulier et au "cacique", la garnison représente une perversion de l'idée de la communauté comme groupe social inclusif, ouvert et démocratique. L'organisation militaire de la garnison a tué la société civile et rasé de nombreuses communautés dans les quartiers déshérités de la capitale. Elle a encouragé l'anarchie et répandu la violence comme un cancer à travers l'île entière. Des niveaux élevés et croissants d'homicides, la pratique d'assassinats extrajudiciaires par la police, diverses formes d'anarchie, la violence

au volant, les incitations à la violence de certaines musiques populaires, les homicides scolaires et la prévalence de la mentalité "œil pour œil, dent pour dent" – tout cela reflète une culture grandissante de la violence qui menace d'empirer encore. Une génération entière a émergé qui est incapable de concevoir une existence ne comprenant pas des actes de violence interpersonnelle et/ou communautaire.

Les évolutions de la violence

Les plus affectés par cette explosion de violence sont les enfants et les jeunes. Depuis janvier 2004, un enfant sur trois cents visitant la polyclinique de l'unique hôpital pédiatrique de l'île (qui accueille les enfants jusqu'à douze ans) y est venu pour se faire soigner de blessures liées à la violence, dont cinq pour cent étaient des blessures par balle.

Une caractéristique commune à tous ces enfants est que ceux-ci vivent dans des quartiers à haut risque, insuffisamment équipés, où sévissent les actes de violence fréquents et aléatoires, et où les actes de violence se produisent souvent au sein des familles. Parmi ces jeunes patients, une proportion de 22 pour cent avait été blessée par une personne présentant une différence d'âge de cinq ans ou moins avec la victime. Dans de nombreux cas (17 pour cent), l'auteur de la blessure était un "ami" qui a utilisé un instrument tranchant ou contondant, ou la force corporelle pour causer du mal, obtenir ce qu'il voulait, régler un compte ou parce qu'il y voyait un moyen justifié de répondre à un "manque de respect". En outre, 52 pour cent des enfants soignés pendant cette période n'avaient pas de bons résultats scolaires. Les rapports de cas témoignent de présences irrégulières à l'école, d'interruptions de la scolarité par suite d'incidents violents, de pauvreté, de défaut de concentration, d'inattention, d'agressivité et de soutien communautaire insuffisant aux enfants et familles.

Les crimes graves commis en 2006 contre des enfants et jeunes de 24 ans ou moins ont représenté 39 pour cent du total. Parmi ces victimes, 61,5 pour cent étaient du sexe féminin et 41,1 pour cent étaient des enfants de moins de 14 ans. Des jeunes de 15 à 24 ans, en majorité du sexe masculin, étaient responsables de 35 pour cent de tous les crimes graves.¹ En 2007, 65 enfants se trouvaient parmi les plus de mille personnes tuées,² et sept enfants ont été assassinés de janvier à mai 2008. Des enfants meurent souvent en raison de la négligence de leurs parents. Au cours des six derniers mois, six enfants ont péri dans des incendies qui ont détruit leurs maisons. Les enfants avaient été laissés seuls à la maison pendant que leurs parents étaient allés à l'épicerie ou était de

sortie. Plusieurs de ces incendies ont été causés par le renversement d'une bougie ou d'une lampe à kérosène.

Une approche fondée sur le droit pour affronter la violence

Au cours des dernières années, des initiatives toujours plus nombreuses ont été lancées pour faire face au problème de la violence contre les enfants. Il existe aujourd'hui un réseau de onze cliniques d'orientation pédiatrique qui s'occupent de questions de santé mentale chez les adolescents. En dépit d'un manque de ressources matérielles et humaines, ces cliniques cherchent à entrer en contact avec les établissements scolaires afin d'organiser des sessions de thérapie individuelle ou de groupe, de sensibilisation et de formation de conseillers d'orientation.

Depuis 2003, des changements législatifs et institutionnels importants ont été entrepris pour protéger les droits des enfants en Jamaïque. La Loi sur la petite enfance est entrée en vigueur en 2003, suivie de la Réglementation sur la petite enfance en 2005 et de la création de la Commission sur la petite enfance (Early Childhood Commission) la même année. Il en a découlé de nouvelles normes et réglementations pour tous les établissements s'occupant des tout-petits. La Commission élabore actuellement un programme de défense des droits de l'enfant pendant la petite enfance, conformément au commentaire général n° 7 du Comité des Nations unies sur les Droits de l'Enfant.

La Loi sur la protection et la prise en charge de l'enfant de 2004 a donné naissance à la fonction d'Avocat de l'enfant ainsi qu'à un Registre des enfants, qui examinera les cas signalés suspects ou confirmés de mauvais traitements. Les interventions en faveur des victimes enfantines d'actes de violence se sont améliorées en 2004 avec l'établissement, par la division Promotion et Protection sanitaires du ministère de la Santé, de la première unité hospitalière de réponse aux cas de violence à l'hôpital Bustamante pour enfants de Kingston. Il s'agissait du Child Abuse Mitigation Project (Projet d'atténuation des mauvais traitements d'enfants).

Le Child Abuse Mitigation Project (CAMP Bustamante) fait appel à une approche fondée sur le droit dans sa réponse à toutes les blessures liées à la violence qui sont soignées dans cet établissement. Recourant à la stratégie de visites à domicile, le projet gère 11 à 39 cas par mois. Il s'inspire des trois considérations suivantes: promouvoir les droits énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et dans la Loi jamaïcaine sur la prise en charge et la protection de l'enfant,

notamment ceux qui concernent la famille, la protection et le développement harmonieux; accorder l'attention qui convient aux facteurs qui, dans l'environnement social et matériel, soit mettent l'enfant en danger, soit le protègent; et admettre que chaque famille a la capacité de soutenir le changement positif et la guérison.

Les cas de haut risque sont signalés au Registre des enfants en vue d'une intervention par la police ou les services de soin de l'enfant; les cas de bas risque entraînent une brève intervention visant à réduire le risque d'une répétition. Cette intervention peut impliquer l'offre de conseils psychologiques individuels ou d'autres formes de service thérapeutique. Un élément important de cette stratégie consiste à mettre l'enfant en rapport avec les ressources sociales, éducationnelles et culturelles qui sont offertes par des organisations non gouvernementales au sein de la communauté.

La Peace Management Initiative (PMI – Initiative pour la gestion de la paix) est une instance formée conjointement par l'Etat et la société civile en 2002 sous les auspices du ministère de la Sécurité nationale afin de désamorcer la violence communautaire. Elle utilise la médiation, conseils psychologiques et activités développementales pour persuader les jeunes membres de bandes de rejeter la violence. Il en a résulté une forte baisse des homicides dans certains quartiers.

Des conseils de la paix ont été formés dans lesquels des chefs de bandes informelles, le plus souvent des jeunes, ont remplacé le règne du "cacique unique" par une responsabilité collective et ont reconstruit leurs communautés en tant qu'associations civiles. Cette initiative est entièrement viable parce qu'elle vise à convertir des jeunes qui ont déjà commis des actes de violence (meurtres compris) et qui forment le pool de recrues dans lequel les bandes criminelles vont puiser. L'offre de conseils psychologiques aux enfants et aux jeunes (ainsi qu'aux adultes) traumatisés par la mort violente d'un parent, membre de la famille ou ami proche a joué un rôle important dans le rétablissement de bons rapports communautaires. Plusieurs initiatives ont également été lancées pour permettre aux enfants de s'exprimer. Ces programmes conviennent les enfants à des activités culturelles où ils peuvent composer des pièces de théâtre, chansons, poèmes et danses pour attirer l'attention sur différents problèmes.

Une menace planant sur la durabilité de ces initiatives concerne la disponibilité des fonds. Le lourd service de la dette jamaïcaine (moins de 40 cents par dollar gagné est disponible pour des investissements sociaux et économiques publics) et une forte criminalité

1. Planning Institute of Jamaica (2006) Economic and Social Survey of Jamaica, p 24.6

2. Robert Buddan (2008) 'The penalty of death', dimanche, 24 février, The Sunday Gleaner. <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20080224/focus/focus3.html>

se conjuguent pour limiter les dépenses publiques en programmes nécessitant des apports soutenus et intensifs, et pour restreindre les perspectives de croissance et de développement économiques. On estime que la violence en Jamaïque se traduit par des pertes annuelles de productivité et par des frais médicaux de l'ordre de 12 millions de dollars jamaïcains (environ 170 000 dollars US). Si on y ajoute le coût des forces de sécurité, on parvient à un total de plus de 20 millions de dollars jamaïcains (environ 283 000 dollars US) Il s'ensuit donc un cercle vicieux dans lequel les ressources requises pour mettre un terme à la violence et la prévenir sont dissipés par les effets mêmes de la violence. Les activistes des droits de l'enfant et de la paix oeuvrent à briser ce cercle vicieux en faisant valoir que les frais associés à la prévention sont très inférieurs à ceux associés aux impacts multiples de la violence, particulièrement celle qui s'exerce contre les enfants du pays.

Rose Robinson Hall est coordinatrice du Projet d'atténuation de la maltraitance des enfants à l'hôpital Bustamante pour enfants (CAMP Bustamanted), Kingston, Jamaïque.

Horace Levy est membre du Centre pour la sécurité et la justice à l'Université des Antilles Orientales, Mona, Jamaïque; Membre de l'Initiative pour la gestion de la paix (PMI)

Peta-Anne Baker est coordinatrice de l'unité d'assistance sociale, Département de sociologie, psychologie et travail social à l'Université des Antilles Orientales, Mona, Jamaïque
Contact: petaanne.baker@uwimona.edu.jm

Fichier: les enfants des rues et la violence

Nul ne connaît avec précision le nombre des enfants des rues dans le monde aujourd'hui mais selon certaines estimations, il atteindrait 150 millions. La grande majorité de ces enfants ont connu une forme de violence ou une autre.

Les enfants des rues représentent surtout un phénomène urbain, consécutif à la migration de familles ou d'enfants voyageant seuls vers les villes à la recherche d'un emploi et d'opportunités. De nombreux enfants fuient leurs foyers pour échapper à la violence mais voient ensuite leurs droits violés au quotidien, parce qu'ils sont la cible de ramassages, passages à tabac et détentions arbitraires par la police.

Aussi récemment que mai dernier, l'ONG tanzanienne de défense des enfants des rues Mkombozi, active à Arusha, signalait une recrudescence de la violence contre les enfants des rues dans le contexte d'une importante manifestation à venir. Les enfants des rues furent alors victimes de brutalités policières en application d'une politique de "nettoyage" des rues. A l'appui de cette politique, ainsi que des arrestations en masse d'enfants qu'elle devait déclencher, les autorités locales et la police ont invoqué une ordonnance coloniale remontant à 1944. Mkombozi mène une campagne dénommée 50 pour cent visant à faire révoquer cette législation, désignée la "Townships Ordinance", et à attirer l'attention sur les violences dont les enfants des rues sont victimes. Avec l'appui du Consortium pour les enfants des rues, Mkombozi est parvenue à diminuer sensiblement le nombre des incidents violents contre les enfants de rue et à saisir la Haute Cour d'une pétition. En outre, le gouvernement tanzanien s'est déclaré disposé à élaborer une stratégie positive sur la question et à procéder au premier sondage national sur les enfants des rues.

Le Consortium pour les enfants des rues a publié l'ouvrage *L'état des enfants des rues du monde: la Violence en novembre 2007* pour attirer l'attention sur le fait alarmant que la violence est centrale dans la vie de ces enfants dans les rues, qu'elle façonne leur expérience dans les espaces publics et qu'elle influence leurs vies. Il s'agit du premier rapport mondial qui analyse l'expérience de la violence chez enfants des rues.



Photo: The Gleaner Company Limited, 2006

Le document parvient à cinq conclusions essentielles:

1. Les enfants des rues accumulent de nombreuses expériences de la violence à partir d'un très jeune âge, dans des environnements divers. Le risque élevé qu'ils courent à être victimes de toutes sortes d'abus est oublié dans les politiques de développement et les prestations de services pour ces enfants.
2. Les expériences des enfants des rues dans les différents pays du monde ont des similarités frappantes, que ce soit dans les pays riches dotés de systèmes de protection de l'enfant, ou dans les pays pauvres où les systèmes de soutien sont plus faibles.
3. Pour élaborer des politiques de prévention intégrées et des politiques et services de nature à favoriser la survie des enfants des rues, il est indispensable de bien comprendre la violence à laquelle ils sont exposés et la réponse qu'ils donnent à cette violence.
4. Vingt-cinq ans après que les enfants des rues se sont signalés pour la première fois à l'attention des médias internationaux, des gouvernements à travers le monde continuent à user contre eux des tactiques violentes, contrevenant à leurs droits, exaspérant leur expérience de la violence et les transformant ainsi que leurs familles en boucs émissaires.
5. Pendant cette période, la société civile a évolué vers des approches plus matures, adoptant des méthodes inclusives de soutien aux enfants, aux familles et aux communautés pour réduire le risque de violence dans l'environnement aux multiples interconnexions des enfants des rues.

Le rapport formule six recommandations centrales:

1. **Placer les ENFANTS au centre:** Il y a lieu de créer un système de protection sociale comportant des options variées pour venir en aide aux enfants qui ont subi des abus de toutes sortes. Il faut que les services à leur égard soient personnalisés, qu'ils leur offrent une protection contre la violence, des conseils psychologiques pour réparer les violences qu'ils ont connues dans le passé et des stratégies pour les protéger contre la violence à l'avenir. Les communautés doivent collaborer avec toutes les parties prenantes pour encourager une approche inclusive de la protection de l'enfant au sein de la localité.

2. **Soutenir les FAMILLES:** Un objectif central consistera à promouvoir une culture d'absence de violence au sein des ménages. Les politiques publiques auront à préparer et appuyer les gens à devenir des parents et à proscrire toute forme de violence dans leurs foyers. Des lieux d'accueil doivent être prévus pour les victimes de violence domestique, ainsi que des services destinés à aider les familles à créer un climat de soutien à l'intérieur du foyer. Familles et enfants des rues doivent être aidés à se préparer à leur réunification et à mener celle-ci à bien. Les communautés doivent faciliter la réinsertion d'enfants des rues et promouvoir des pratiques inclusives en faveur des enfants qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leurs foyers.

3. **Des COMMUNAUTÉS connectées:** Pour réduire la violence au niveau local, il est fondamental d'investir dans la mise en place d'organisations de base communautaire et de liens entre celles-ci dans les zones déshéritées. Les établissements scolaires doivent être inclusifs, abordables et exempts de violence. Les organisations communautaires doivent encourager un sentiment de connexion sociale au niveau du voisinage, oeuvrer à ce que tous les services de soutien locaux soient à la disposition d'enfants et de familles qui n'y accèdent pas par eux-mêmes.

4. **La protection de l'ÉTAT:** Une culture de respect de l'enfant doit être instaurée et maintenue au sein des services institutionnels et des espaces publics. Les personnels de la police à tous les niveaux de la justice des jeunes et des systèmes d'assistance sociale ont besoin d'une formation appropriée. Les fonctionnaires individuels qui attentent aux droits de l'enfant doivent être sanctionnés. Un Médiateur national pour les enfants doit se saisir et faire connaître tout cas de violence étatique contre les enfants, que ce soit en détention, dans les foyers d'accueil ou dans les espaces publics. Une aide judiciaire doit être prévue en faveur d'enfants des rues qui auraient été victimes d'actes de violence. Les enfants des rues doivent être appuyés dans le dessein de former des réseaux de soutien susceptibles de réduire leur exposition à la violence dans des environnements dynamiques et non protégés.

5. **Une SOCIÉTÉ inclusive:** Il y a lieu de s'attaquer à la pauvreté et à l'inégalité au sein de la société élargie pour réduire la violence et empêcher les enfants d'avoir besoin de travailler ou de survivre dans la rue. Par des schémas intégrés impliquant un redéploiement de ressources à partir de

groupes ou de régions plus prospères, on devrait développer les quartiers déshérités et protéger les familles exclues des chocs de l'extérieur. Les organisations et prestataires de services communautaires ont un rôle à jouer dans la protection des enfants et des familles, y compris les nouveaux arrivants aux moments d'instabilité sociale.

6. **Un effort de RECHERCHE:** Il y a lieu de confier à une organisation internationale la tâche de coordonner et d'améliorer la disponibilité de données associées aux enfants des rues et aux risques de violence courus par ceux-ci. Les travaux de collecte et d'analyse de données au niveau du pays viseront à mesurer les résultats qui comptent pour les enfants des rues. Les prestataires de services enregistreront l'information sur des enfants individuels exposés à, ou engagés dans des actes de violence. Il y a lieu de financer des mécanismes susceptibles de faire entendre la voix des enfants, d'entreprendre des recherches et de formuler des recommandations sur les enfants de rue et la violence.

Ce fichier d'information a été préparé par **Louise Meincke**, responsable Plaidoyer chez Consortium for Street Children. Louise@streetchildren.org.uk

Pour obtenir un exemplaire du rapport *State of the World's Street Children*, envoyez un courriel à Julia@streetchildren.org.uk ou téléchargez-le sur le site: www.streetchildren.org.uk

La ville enfermée: pour sortir du traumatisme à Gaza

Le traumatisme fait partie de la vie des enfants enfermés à Gaza par l'occupation militaire israélienne. Ahmed Abu Tawahina montre comment il est possible, en utilisant les ressources de la communauté, d'aider ces enfants à tenir bon face à la situation tout en affrontant les risques de maladie mentale.

La bande de Gaza est le territoire avec la densité démographique la plus élevée au monde. D'une longueur de 40 km et d'une largeur de 10 km, elle comptait en 2007 3881 habitants par kilomètre carré, alors que dans le pays voisin, Israël, la densité démographique n'était que de 317 habitants au km². Près des deux tiers des habitants de la bande de Gaza sont des réfugiés, dont 55 pour cent vivent dans des camps et le reste dans des villes et villages.

La situation socio-économique s'est dégradée considérablement à la suite des mesures prises par Israël pendant la seconde Intifada² en 2000 et d'un changement de la politique des bailleurs de fonds depuis la formation du nouveau gouvernement de Hamas en janvier 2006. Quatre-vingt pour cent de la population vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, avec un revenu de 2 dollars par jour, contre 30 pour cent en 2000; le taux de chômage se situe à 50 pour cent.

Des incursions dans le territoire de Gaza se produisaient presque tous les jours avant la signature récente d'une trêve de six mois entre Israël et le Hamas. Au cours des incursions, les soldats entraient dans les maisons et les écoles et cassaient les bras des enfants pour les empêcher de lancer des pierres. Par ailleurs, 344 enfants sont actuellement détenus dans les prisons israéliennes.

Le passage frontalier de Rafah constitue le seul moyen de liaison entre Gaza et le monde extérieur, mais il n'est ouvert qu'occasionnellement, et seules certaines personnes peuvent le franchir, dont le plus souvent les travailleurs d'ONG et les personnes ayant besoin de soins médicaux d'urgence. Mais, dans la pratique, les personnes ayant besoin d'un traitement se voient refuser le passage. Dans le cas des enfants qui sont autorisés à se faire soigner en dehors de Gaza, leurs parents n'ont pas la permission de les accompagner.

Un traumatisme au quotidien

L'occupation militaire de Gaza a occasionné des traumatismes psychologiques certains, en particulier chez les enfants. La population de

la bande de Gaza est composée pour 45 pour cent d'enfants de moins de 15 ans. Au moins 99 pour cent des enfants palestiniens ont vécu un événement traumatisant, indiquent les recherches entreprises par le Programme de Santé Mentale Communautaire (GCMHP) à Gaza. Dans un échantillon de 409 enfants âgés de 9 à 18 ans, interrogés par des professionnels de la santé mentale, le nombre moyen des événements traumatisants vécus était de 7,7. Les garçons rapportaient une plus grande exposition à l'agression israélienne que les filles, mais aucune différence ne se dégageait entre le nombre d'événements traumatisants subis par les enfants jeunes et moins jeunes. Selon cette étude, 148 enfants (59 pour cent) se situaient dans la plage clinique des symptômes de l'état de stress post-traumatique; 21,9 pour cent des enfants connaissaient des phases d'anxiété; et 50,6 pour cent d'entre eux pouvaient être décrits comme souffrant de dépression. Ce degré d'exposition aux traumatismes signifie que les enfants risquent fort de développer des problèmes de santé mentale pendant leur jeune âge, risquant de se poursuivre durant l'âge adulte.

Le GCMHP a étudié les effets d'expériences traumatiques et la prévalence des états de stress post-traumatique et d'anxiété suite à l'agression israélienne. Sur 251 enfants âgés de 6 à 16 ans, interrogés à Gaza dans trois camps d'été, les événements les plus traumatisants signalés étaient les tirs d'artillerie, les attaques aériennes, les bombardements et le spectacle de corps mutilés à la télévision.

Les symptômes de l'état de stress post-traumatique comprennent les cauchemars, l'énurésie, et les difficultés à se concentrer, ce qui se traduit par de mauvais résultats scolaires.

Je me suis entretenu la semaine dernière avec un enfant qui ne voulait pas que sa mère aille dormir; il ne voulait pas qu'elle ferme les yeux parce que pour lui, elle était la personne qui le protégeait et le gardait en sécurité. Cela s'appelle l'anxiété de la séparation, qui fait que les enfants sont troublés lorsque leurs parents les laissent seuls.

Les événements traumatiques conduisent également à certains types de phobie, notamment la phobie de l'obscurité. Celle-ci est exacerbée par le fait que Gaza connaît régulièrement des coupures de courant électrique. Il arrive que le courant soit coupé pendant huit heures par jour. Il y a deux ans environ, la centrale principale a été bombardée et Gaza a vécu dans l'obscurité pendant plus de deux mois.

Les enfants qui ont vécu des événements traumatisants ne développent pas tous des problèmes de santé mentale, bien que plus de la moitié des enfants que nous avons examinés aient montré des réactions d'un type ou de l'autre. Les facteurs qui accroissent le risque de développer une maladie mentale sont notamment la gravité et la continuité du stress et du traumatisme, le chômage ou le mauvais état de santé mentale de leurs parents, l'impossibilité de se déplacer, et la violence communautaire.

Libérer les moyens de la communauté

La famille constitue l'un des facteurs qui déterminent le degré de résistance et aide les enfants à faire face aux traumatismes. Dans le cadre de notre programme auprès des familles, nous sommes entrés en contact avec des enfants qui avaient été torturés. Il est indispensable de travailler avec les familles parce que la torture et l'emprisonnement n'affectent pas seulement l'individu concerné, mais sa famille entière. Nous avons de la chance que les Palestiniens ont de solides structures familiales qui leur apportent un soutien social et affectif. Nous entendons renforcer les capacités des réseaux familiaux et sociaux de faire face aux traumatismes en proposant des programmes d'intervention dans les camps d'été, ainsi que dans les écoles pendant l'année scolaire. Ces interventions s'accompagnent de la narration d'histoires vécues permettant aux enfants de partager leurs expériences avec d'autres enfants.

Quand nous avons commencé à travailler dans ce domaine, nous avons rencontré quelques difficultés en raison des stigmates communautaires qui entourent les problèmes de santé mentale. Quand nous avons ouvert



Photo: B'tselem

Une famille vivant dans le camp de réfugiés de Jabaliya

notre clinique en avril 1990, nous n'avons accueilli qu'un seul client pendant une année entière. Cela nous a amené à pratiquer l'ouverture vers la communauté, de sorte que les personnes souffrant de traumatismes ne soient pas obligées de venir nous voir. Nous avons formé des professionnels travaillant directement avec les enfants et d'autres membres de la communauté en vue de pouvoir détecter des cas et mieux comprendre les problèmes de santé mentale. Nous avons commencé par former et sensibiliser des médecins et autres personnels médicaux, ensuite des conseillers scolaires, des enseignants, parents et policiers. Nous avons constaté des changements d'attitude positifs ces vingt dernières années et grâce à notre programme communautaire, nous avons atteint aujourd'hui quelque vingt mille personnes.

Droit de l'homme et santé mentale

Les relations entre les violations des droits de l'homme et la santé mentale apparaissent nettement dans notre travail, notamment dans la formation que nous avons dispensée à des gardiens de prison. Aux termes de l'accord d'Oslo de 1993³, les Palestiniens ont été appelés à créer leurs propres prisons. Malheureusement, il existe des interrogateurs palestiniens qui y travaillent et qui torturent d'autres Palestiniens. Mais nous avons découvert qu'ils avaient été victimes de tortures entre les mains d'interrogateurs israéliens.

Notre effort d'influence sur l'environnement politique et juridique tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des territoires palestiniens occupés constitue un élément central de notre activité. Nous faisons partie d'un réseau pour combattre la torture et venons d'organiser les activités de la Journée internationale des survivants de la torture. Nous travaillons de près avec des membres du conseil législatif, des ONG, y compris des ONG israéliennes telles que Médecins pour les Droits de l'Homme, et de nombreuses autres au niveau international, exerçant une action de sensibilisation aux impacts de l'agression israélienne sur les enfants palestiniens.

Ahmed Abu Tawahina est directeur général du Programme Communautaire de Santé Mentale de Gaza (GCMHP). Contact: amal@gcmhp.net

Gaza enchaînée

- Les Palestiniens se sont vus interdire par Israël le droit de tirer profit de l'aéroport ou du port maritime à Gaza, compromettant la possibilité pour les habitants du territoire de se rendre à l'étranger ou de s'engager dans des activités de commerce avec l'étranger.
- Quelque 30 pour cent des habitants de la bande de Gaza ne reçoivent pas d'eau régulièrement.
- Israël a réduit le nombre des délivrances de permis d'entrée dans le pays, malgré les centaines de patients qui chaque mois ont besoin de soins urgents et avancés non disponibles à Gaza.
- Les déplacements entre la Cisjordanie et Gaza sont pratiquement impossibles, malgré le fait qu'elles sont reconnues comme formant une seule unité territoriale dans de nombreux accords.
- Israël peut opposer son veto aux changements d'adresse sur le registre de la population, et refuse d'enregistrer les résidents de Gaza qui déménagent vers la Cisjordanie.

Source: B'tselem

1. Selon le bureau statistique central palestinien 2. Le soulèvement palestinien qui a commencé en septembre 2000
3. Le premier accord face-à-face entre Israël et les Palestiniens, qui établit un cadre pour des relations futures



Photo: Simon Flacks, CRIN

Les nouvelles voix urbaines de l'Inde: "Nous entendons vivre notre vie"

Les jeunes de Delhi entendent dépasser l'économie de marché afin de trouver de nouveaux moyens de contact avec les communautés globales et de raconter leur histoire, révèle Sharmila Bhagat.

Face à l'urbanisation croissante du monde, nous avons un sentiment de déjà vu quand on nous parle du repli de l'Etat et de son dessein de se cacher derrière le mantra "le marché pourvoira". Tel est également notre histoire personnelle.

Comme de nombreuses autres villes, Delhi offre le spectacle de réalités et de visions diamétralement opposées en ce qui concerne l'allure et l'orientation du développement économique. Le tableau de l'Inde urbaine, qui se dégage de la vie contemporaine de toutes les grandes villes, se distingue par l'entrée saluée et relativement récente des classes moyennes indiennes dans l'univers de la consommation globale et par la transformation des paysages urbains en des imitations de Changhaï et de Singapour. Il n'empêche que l'économie urbaine en Inde continue à être alimentée en énergie par ce qu'on appelle l'économie informelle, cette réalité vaste et délabrée des villes indiennes, dont la majorité des habitants sont obligés de se débrouiller pour trouver des abris et des emplois.

Map: Microsoft Virtual Earth/ Reuters AlertNet



Les enfants, particulièrement ceux des familles déshéritées, continuent à être vulnérables. Bien que se déclarant engagé par les conventions internationales, y compris la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le Gouvernement indien en reste aux déclarations sur papier. Face à la montée du chômage, le processus de production est entré dans les ménages urbains, exposant les enfants à l'exploitation comme outil de travail au sein de la famille. La scolarité reste un domaine négligé des interventions de l'Etat et, là aussi,

on considère le secteur privé comme offrant une meilleure alternative.

Il importe toutefois d'apprécier l'importance des processus qui nourrissent la créativité et l'apprentissage de l'enfant, afin qu'il puisse contempler et construire à partir de ce qui existe en lui, dans sa famille et dans son milieu immédiat. C'est ainsi que des collectivités de jeunes seront en mesure de définir leur avenir et de construire des possibilités, pour le bien de la communauté, débordant des rôles que la cité leur a assignés.

Les enfants créent leurs propres opportunités

Face à une situation marquée par un repli du rôle paternaliste de l'Etat et où l'élaboration des politiques de développement social ne se fait plus de haut en bas comme autrefois, notre impression de la situation est mitigée, avec des inconvénients et des avantages. Les politiques de l'Etat ciblent habituellement certains segments de la société en mettant l'accent sur ce qui manque à ces derniers mais en dévaluant les acquis qu'ils possèdent déjà

au sein de leurs réseaux sociaux en termes de connaissances et de compétences, de rêves et d'aspirations. Elles négligent leur esprit de vie, lequel dépasse la simple volonté de survivre.

Le travail au sein du voisinage est très apprécié parmi nos enfants, car nombre d'entre eux sont issus de familles qui exercent des métiers techniques ou artisanaux pour assurer leur survie. En rétablissant la place de ces métiers dans le domaine pédagogique, nous pourrions réhumaniser des types de travail et des compétences que le courant de la modernité a dévalué, et restaurer la dignité du travailleur indépendant, de l'artisan et du technicien, qui travaillent tous de leurs mains. Les enfants auront aussi la possibilité d'apprendre auprès des artisans de leur quartier, tels que sculpteurs, tisserands, tailleurs, cordonniers, imprimeurs, potiers et mécaniciens, de nouer des rapports avec eux et en venir à les respecter. Il existe donc des perspectives pour éduquer les enfants en leur montrant les métiers et l'artisanat qui s'exercent autour d'eux. Ces enfants pourront apprendre comment les objets sont fabriqués, le vocabulaire des différents métiers, les réseaux qui entrent en jeu dans l'offre et la demande de produits, les gens, les étapes du travail, l'approvisionnement et le prix des matières premières, les bénéfices dégagés, les négociations engagées par la famille de l'artisan, comment négocier avec la législation, le bazar, le prêteur d'argent, la banque, le client et les intermédiaires; en bref, tout les processus de production des métiers techniques et artisanaux.

Les travaux créatifs des enfants sont répandus à travers la communauté afin de les aider à découvrir leur potentiel de création. Ces

processus ont également pour effet de catalyser la vie intellectuelle de ces localités et d'y ouvrir de nouvelles voies d'expression.

Les nouvelles technologies et la philosophie du "Copyleft"

Face à l'invasion de l'économie de marché, nous ne devons pas perdre de vue l'émergence de nouvelles technologies et de philosophies qui refusent de penser uniquement en termes de propriété et de marché. Il convient de saisir le potentiel radical de la philosophie du "Copyleft", pour laquelle la propriété intellectuelle revient à une contribution de l'individu à la collectivité sociale, non à une propriété commerciale à être exploitée par les grosses sociétés. Nous devons relier nos efforts en matière d'éducation à de tels mouvements afin d'aider les enfants et les jeunes à se solidariser avec les communautés globales élargies.

Le programme Cybermohalla travaille auprès de jeunes vivant dans des quartiers populaires et peu desservis de Delhi. Il rassemble les énergies de l'intervention sociale communautaires, la créativité par le texte, le son et l'image, et l'usage novateur d'ordinateurs et de la technologie numérique tout en respectant les impératifs de la spécificité et de l'autonomie sociale et culturelle. Usant de toutes sortes de technologies nouvelles et anciennes, le programme Cybermohalla aide les jeunes à combler leur retard numérique et à entrer en rapport avec des communautés locales et globales.

Le programme Cybermohalla est une initiative expérimentale qui a été lancée par Ankur et

Sarai (CSDS). Le mot Cybermohalla renvoie à un emplacement hybride caractérisé par l'ouverture universelle du cyber-espace et par l'intimité d'un mohalla (quartier urbain densément peuplé). Le Cybermohalla est un réseau de trois centres d'activités équipés d'ordinateurs. Appelés "labos de localité", ils se trouvent dans trois quartiers ouvriers, tandis qu'un laboratoire de recherche et de développement se trouve à notre siège. Au cours des dernières années, ces "labos" ont été le théâtre d'activités croissantes (écriture, photographie, enregistrement et interview sonores, réalisation de scénarimages, animation par ordinateur et projets HTML) sous des formes diverses (magazines muraux, livrets, vignettes et posters).

Lorsqu'on a démolé Nanglamachi, un bidonville longeant la rivière Yamuna, au nom de l'enlèvement de la ville, les jeunes praticiens du centre d'activités y ont réalisé une série d'enregistrements, interviewant des gens, enregistrant des sons au fur et à mesure du changement rapide de ce quartier, recueillant les récits des habitants concernés comme "témoins sonores", enregistrant les moments de transition et invitant les auditeurs à écouter ces enregistrements. Ces praticiens ont également enregistré la création du quartier de Ghewra, où les habitants de Nanglamachi et d'autres bidonvilles démolis ont été relogés, cette transformation de zones de terrains vagues en habitat vivant étant illustrée par des images et des sons. Les récits en provenance de Nanglamachi, et désormais de Ghewra, continuent à être diffusés sous forme de blogs pour être partagés avec le reste du monde. Le lien pour le blog en anglais est <http://nangla.freeflux.net>.

Les enthousiastes fréquentant le Cybermohalla ont également réalisé un livre en hindi, Beharopiya Shara (La ville aux facettes multiples) constituant un recueil d'entrées de journal, de biographies, d'interviews, de nouvelles, et de rencontres dans la ville. Publié par Rajkamal Prakashan, une maison d'édition bien connue, il a été salué par des éducateurs, des écrivains, des activistes et des établissements scolaires. Ces mêmes jeunes se livrent aujourd'hui à des recherches sur des projets traitant de différents aspects de la ville et qui pourraient bien aboutir à la publication d'ouvrages sous leur propre nom. Ces récits sont authentiques.

Sharmila Bhagat est directeur de l'organisation Ankur
Contact: shamilavipin@gmail.com

Il appartient à chacun de vivre sa vie comme il l'entend. Parallèlement, la destruction, la dispersion et la réforme de nos colonies et de nos ruelles se poursuivent dans un sens qui tranche avec la vie que nous avons connue. Les gens mènent leurs vies avec la volonté tenace de "vivre". Mais le monde extérieur poursuit ses transformations imprévisibles, à un rythme toujours plus rapide. Les habitants des villes ressentent cet écart entre leur volonté de vivre et les réalités de la cité en pleine métamorphose. Nous, écrivains, sommes au milieu de cet écart qui fait l'objet de nos écrits. Nous habitons cet écart qui sollicite nos êtres et ceux de nos semblables.

Un jeune praticien chez Cybermohalla, une initiative conjointe des organisations Ankur et Sarai (CSDS).

La ville en pleine métamorphose dont parle ce jeune auteur est la ville de Delhi en l'an 2007. Elle pourrait aussi être n'importe quelle autre ville du Sud de l'Asie, d'un autre pays en développement, et concerner les déshérités partout dans le monde.

Fiche d'information: le changement climatique et les enfants des villes

De nouvelles recherches menées par l'Institut international pour l'environnement et le développement se sont penchées sur les incidences probables, sur les enfants d'âges différents, du risque croissant de tempêtes, inondations, glissements de terrain, vagues de chaleur, sécheresses et contraintes de distribution d'eau occasionnées par le changement climatique. Elles se sont également intéressées aux conséquences sur l'adaptation en mettant plus particulièrement l'accent sur l'état de préparation et sur les réponses avancées face aux événements et changements extrêmes de la météo. Les réponses au changement climatique qui ne tiennent pas compte des risques disproportionnés auxquels les enfants sont exposés – qui représentent entre la moitié et le tiers de la population des régions les plus affectées – seront insuffisantes pour relever le défi.

Pourquoi les enfants?

- Les enfants, et surtout les plus jeunes d'entre eux, sont à un stade de développement rapide et sont moins bien équipés, sous plusieurs aspects, pour faire face aux privations et au stress.
- Les métabolismes rapides de l'enfant, l'état immature de leurs organes et de leur système nerveux, l'état évolutif de leur cognition, leur expérience limitée et leurs caractéristiques comportementales sont en jeu dans cette situation.
- On peut également s'attendre à ce que l'exposition des enfants aux différents risques aura des répercussions à long terme.
- Les conséquences sont intensifiées par la pauvreté et par les choix difficiles s'imposant à des ménages à faibles revenus qui doivent s'adapter à des circonstances plus difficiles.



Photo: © Manoocher Deghati/IRIN 2008. Kaboul, l'Afghanistan

- Des événements qui n'auront probablement pas d'effet sur des enfants dans les pays et communautés riches peuvent avoir des conséquences critiques pour des enfants vivant dans la pauvreté.

Pourquoi les enfants des villes?

Les enfants des villes sont normalement mieux lotis que leurs homologues des campagnes, mais cela n'est pas le cas pour des centaines de millions d'enfants qui souffrent de la pauvreté urbaine.

- Sans une planification adéquate et une bonne gouvernance, les zones urbaines peuvent constituer les milieux les plus menaçants qui soient pour la vie.
- Dans certaines implantations informelles, le quart des enfants meurt avant l'âge de cinq ans.
- L'avantage urbain n'est pas opérant au niveau de l'éducation et des opportunités de vie pour la plupart de ceux qui vivent dans la pauvreté.
- Dans de nombreuses zones urbaines, le risque qui menace les enfants va probablement être intensifié par le changement climatique. La plupart des personnes et entreprises les plus exposées

aux événements météorologiques extrêmes et à la montée du niveau de la mer se trouvent dans des bidonvilles urbains de pays à faibles revenus, où l'exposition aux dangers s'associe à des infrastructures de service et de protection inadéquates.

Les enfants comme agents actifs et tenaces

Bien que les enfants soient exposés d'une manière disproportionnée, on aurait tort de les voir uniquement comme les victimes du changement climatique. S'ils disposent du soutien et d'une protection appropriés, les enfants peuvent se montrer extraordinairement résistants au stress et aux chocs. En outre, il existe une ample documentation sur les avantages d'impliquer les enfants et les jeunes et de les sensibiliser à ce sujet, dans les défis qui se dressent sur leur chemin, non seulement pour leur propre apprentissage et développement, mais également pour tirer parti de l'énergie, de l'imagination et des connaissances que les enfants peuvent apporter dans la résolution des problèmes locaux.

Pour plus de précisions, prière de contacter Sheridan Bartlett à Sheridan.bartlett@gmail.com



Photo: Nara Menezes, Save the Children UK – le Brésil

Bureau d'information sur les droits de l'enfant

Résumé des infos du CRIN sur les droits de l'enfant

Une procédure de plainte en faveur des enfants: une campagne à soutenir

Il existe une campagne bien appuyée et croissante pour la rédaction et l'adoption d'un Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant afin de créer une procédure de plainte/communication. Cette idée a reçu le soutien d'ONG, d'organisations des droits de l'homme et d'autres instances régionales (voir http://www.crin.org/law/CRC_complaints/).

La Convention est le seul traité international sur les droits de l'homme à prévoir une procédure de rapport obligatoire sans être cependant pourvue d'une procédure de communication existante ou en projet.

Il s'agit d'un cas grave de discrimination au détriment des enfants, qui affaiblit la mise en oeuvre de la CDE.

La protection internationale des droits de l'enfant est incomplète en l'absence d'une procédure pour les communications devant permettre aux enfants et à leurs représentants de poursuivre les violations de leurs droits dans le cadre de la Convention. S'il est vrai que des mécanismes établis relevant d'autres instruments internationaux peuvent servir à la défense d'un certain nombre de droits, ils ne couvrent pas, séparément ou dans l'ensemble, tout l'éventail et tout le détail des droits reconnus aux enfants par la CDE.

La Convention garantit de nombreux droits uniques et importants. En outre, les communications présentées au nom d'enfants aux autres organismes ne sont pas examinées par des comités aux compétences particulières sur les droits de l'enfant.

La CDE est, parmi les instruments de protection des droits humains essentiels, celui dont la ratification a été la plus universelle, ayant été ratifiée par 193 Etats. Ses deux protocoles facultatifs, concernant respectivement la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et l'implication d'enfants dans des conflits armés sont chacun entrés en vigueur.

En juin 2008, plus de 400 organisations internationales et nationales avaient signé la

pétition intitulée: "Un appel international en vue de renforcer l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant par la rédaction d'un protocole facultatif prévoyant une procédure de communication".

Pour signer cette pétition, prière de visiter: <http://www.crin.org/petitions/petition.asp?petID=1007>

La violence contre les enfants: on attend toujours un représentant spécial

L'année dernière, plus de milles organisations de 100 pays différents ont adressé une pétition à l'Assemblée Générale pour qu'elle établisse un représentant spécial pour la violence contre les enfants. En réponse à cette pétition, l'Assemblée a adopté une résolution, votée par 183 Etats membres, prenant l'engagement de créer un tel poste. On n'a toutefois aucune nouvelle de la personne pressentie pour ce poste ni quand celui-ci sera pourvu.

Ecrire au Secrétaire Général des Nations Unies à sgcentral@un.org

Appel pour mettre fin aux exécutions de mineurs

Tous les Etats du monde ont ratifié ou adhère aux traités les obligeant à garantir que les délinquants mineurs – les personnes ayant moins de 18 ans au moment du crime – ne soient jamais condamnés à mort. La grande majorité des Etats respectent cette obligation: Seuls Cinq Etats sont connus pour avoir exécuté des délinquants mineurs depuis 2005.

Sur ces 3 dernières années, au moins 32 personnes ont été exécutées dans ces 5 Etats pour des crimes commis lorsqu'ils étaient enfants et plus de 100 autres délinquants mineurs se trouvent actuellement dans le couloir de la mort. Il est fort probable que le nombre réel d'exécutions et de condamnations à mort soit supérieur, étant donné que peu de pays rendent publique les informations sur les condamnations à mort prononcées contre les délinquants mineurs.

La Pétition sera présentée à L'Assemblée Générale en octobre 2008. Signer la pétition: <http://www.crin.org/petitions/petition.asp?petID=1012#si>

Le Troisième congrès mondial

Le Troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et adolescents aura lieu à Rio, au Brésil, du 25 au 28 novembre prochain pour faire le point des progrès mondiaux dans la lutte contre ce type d'exploitation et définir un programme d'action.

Ce congrès fera suite au deuxième congrès, qui s'est tenu en 2001 à Yokohama, au Japon; le premier de ces congrès mondiaux a eu lieu à Stockholm en 1996.

Pour en savoir plus: http://www.ecpat.net/World_Congress/congress/index.php.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme célébrera son 60ème anniversaire le 10 décembre 2008.

Le 10 décembre 2007, les Nations Unies ont entamé une campagne d'un an devant aboutir au 10ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). La Journée des Droits de l'Homme 2008 servira de rappel mondial de la cause des droits de l'homme.

La DUDH détient un record parmi les documents les plus traduits du monde parce qu'elle a été traduite dans plus de 360 langues. La DUDH représente la première reconnaissance internationale du fait que tous les êtres humains ont des droits et des libertés fondamentaux. Ce document n'a rien perdu de sa pertinence aujourd'hui.

Des précisions complémentaires sur la Journée des Droits de l'Homme 2008 seront disponibles sous peu à: <http://www.crin.org/resources/events/>



Non discrimination

Prochainement, CRIN lancera un nouveau portail consacré à la lutte contre la discrimination infantile. Partant de la constatation que les enfants font l'objet d'une discrimination en raison de leur âge, ce portail fournira des outils pour mieux comprendre comment cette discrimination affecte l'ensemble des droits et servira de plate-forme de plaidoyer. L'idée est d'encourager les défenseurs des droits de l'enfant à œuvrer pour la suppression de barrières (par exemple, juridiques, environnementales et au niveau des attitudes) à l'inclusion de l'enfant dans la société. Il comprendra des fichiers d'information sur le plaidoyer, des outils juridiques, un forum d'apprentissage, des exemples de bonnes pratiques, tout en attirant l'attention sur des perspectives de campagne et en encourageant les actions de plaidoyer par les jeunes.

Si vous souhaitez faire connaître des exemples de bonnes pratiques en matière de plaidoyer mené par les jeunes ou de non discrimination, veuillez contacter info@crin.org

Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

Le premier bureau régional de CRIN, situé au Caire, est désormais opérationnel. Ces six derniers mois, nous avons établi des relations avec plusieurs ONG arabes, principalement irakiennes, syriennes, jordaniennes et égyptiennes, et avons lancé un CRINMAIL en langue arabe. Nous avons traduit des rapports, informations et événements en langue arabe et de l'actualité provenant du monde arabe en anglais.

Pour plus de précisions, contacter Eman Herzallah chez arabic@crin.org

Les enfants et la ville: manifestations prochaines

Conférence Nordique sur les enfants en milieu urbain

Date: 30 – 31 octobre
Lieu: Oslo, Norvège
Organisé par: Norsk Form et l'Association architecturale norvégienne (en norvégien)
Visiter: http://www.norskform.no/default.asp?V_JTE_M_ID=1442

L'Enfant dans la Ville 2008

Date: 3 – 5 Novembre 2008
Lieu: Rotterdam, Pays-Bas
Organisé par: Child in the City Foundation
Visiter: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=16189&flag=event>

Forum mondial de la jeunesse urbaine (quatrième session)

Date: 1 – 2 Novembre 2008
Lieu: Nanjing, Chine
Organisé par: UN HABITAT
Visiter: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17803&flag=event>

ICLEI Congrès mondial des Gouvernements locaux pour le développement durable

Date: 14 – 18 juin 2009
Lieu: Edmonton, Canada
Organisé par: Les Gouvernements locaux pour le développement durable
Visiter: <http://www.iclei.org/index.php?id=1482>

Documentations

Publications importantes

State of the World's Cities 2006/07, UN Habitat

ISBN: 92/1/131811-4 (\$35)

Agenda 21,

Nations unies

Agenda 21 est un programme d'action lancé à l'occasion du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. Il examine chaque aspect du développement humain sous l'angle de son impact sur l'environnement

<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17849&flag=report>

State of the World's Population 2007:

Unleashing the Potential of Urban Growth (UNFPA, June 2007).

<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17168&flag=report>

Sites web importants

Africa Population and Health Research

Centre Inc. L'APHRC mène des recherches sur des questions démographiques et sanitaires dans l'Afrique sub-saharienne, s'intéressant notamment aux zones urbaines.

Children's Environments Research Group (CERG)

Le CERG représente un lien entre la recherche académique et l'élaboration des politiques d'environnements et de programmes en faveur de la réalisation des droits de l'enfant et à améliorer la qualité de vie des enfants. Il s'occupe de la planification, de la conception et de la gestion d'environnements physiques pour les enfants et, de manière plus générale, de la réalisation des droits de l'enfant.

<http://web.gc.cuny.edu/che/cerg/>

Projet des Villes accueillantes pour les enfants Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF

www.childfriendlycities.org

City Mayors

City Mayors est un réseau international de professionnels consacrés à la promotion commune de villes saines et prospères ainsi que d'un bon gouvernement local. Ce réseau examine comment les maires des villes et autres responsables de métropoles peuvent élaborer des solutions à des problèmes urbains de longue durée.

www.citymayors.com/

Consortium for Street Children

CSC réunit 56 organisations britanniques travaillant dans 89 pays pour défendre le bien-être et les droits d'enfants vivant dans la rue ou astreints au travail, ainsi que d'enfants s'exposant à des risques en adoptant la vie de la rue.

www.stretchchildren.org.uk

European Network Cities for Children (Réseau européen des villes pour les enfants)

Ce réseau offre aux villes européennes une tribune d'échange et d'élaboration de concepts progressifs, débordant les frontières nationales, sur les moyens de promouvoir le bien-être d'enfants, de jeunes et de parents dans un environnement urbain.

www.citiesforchildren.eu

Famine Early Warning System Network (Fewsnets – Réseau d'alerte précoce de famines)

Fewsnets collabore avec des partenaires internationaux, régionaux et nationaux en vue de fournir une information d'alerte avancée et de vulnérabilité sur les problèmes émergents et évolutifs de sécurité alimentaire

www.fewsnets.net/Pages/default.aspx

Glocal Forum

Glocal Forum est un réseau visant à promouvoir les rapports entre les ressources locales, les dirigeants des villes et les jeunes citoyens d'une part, et les ressources mondiales d'autre part, et à réunir des compétences pour trouver un équilibre dans la croissance mondiale et les besoins locaux.

www.glocalforum.org

Growing up in Cities Project

Un programme international visant à convier les enfants, jeunes et gouvernements dans un travail d'évaluation et d'amélioration des administrations locales.

www.unesco.org/most/guic/guicmain.htm

Healthy Environments for Children Alliance

HECA est une alliance mondiale visant à réduire les risques que l'environnement fait planer sur la santé des enfants en raison de leur cadre de vie, apprentissage, jeu et, parfois, travail, en promouvant la connaissance, une meilleure volonté politique et la mobilisation de ressources, et en catalysant des actions intensives et urgentes.

www.who.int/heca/en

Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE)

L'AIVE s'emploie à promouvoir l'adhésion à la Charte des villes éducatrices et encourage la collaboration et l'action commune parmi les villes

w10.bcn.es/APPS/eduportal/pubPortadaAc.do

Institut international pour l'environnement et le développement

Un institut international de recherche de politiques et une organisation non gouvernementale oeuvrant à un développement mondial durable et équitable.

<http://www.iied.org/HS/index.html>

Pour les jeunes

Tunza for Youth – Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Tunza vise à développer des activités en matière de construction de capacités, sensibilisation environnementale et échange d'information. Sa vision est d'encourager l'émergence d'une génération de citoyens conscients de l'environnement et capables d'entreprendre des actions positives.

www.unep.org/tunza/youth/

Youth Xchange

Youthxchange a pour but d'aider les formateurs et individus de parvenir à une compréhension sur les styles de vie durables et de pouvoir communiquer à ce sujet.

www.youthxchange.net/main/home.asp

Informations

CRIN est un réseau mondial de coordination et de promotion de l'information et de l'action sur les droits de l'enfant. Près de 2000 organisations membres et des dizaines de milliers d'activistes à travers le monde dépendent de CRIN pour les travaux de recherche et l'information.

CRIN milite pour que les enfants jouissent de droits, non de charité, et s'emploie avec passion à placer le dossier des droits de l'enfant en tête de l'ordre du jour mondial en affrontant les causes fondamentales et en promouvant des changements systématiques. Son cadre directeur est constitué par la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE).

Les activités de CRIN se fondent sur la certitude que l'information constitue un outil performant pour la réalisation des droits de l'enfant. CRIN distribue des actualités, une information sur les événements et des rapports. Il appuie les actions de plaidoyer ainsi que le partage et la coordination des connaissances. CRIN participe aux coalitions internationales et aux groupes de plaidoyer pour la défense des droits de l'enfant; il soutient les campagnes et facilite l'accès aux mécanismes onusiens et régionaux au profit de ceux qui font campagne pour le changement social.

Un site web

Mis à jour régulièrement, le site web de CRIN, qui constitue une source d'information importante sur les questions touchant aux droits de l'enfant, contient des références sur des milliers de publications, une actualité récente, une information sur les événements futurs ainsi que sur les organisations travaillant pour les enfants à travers le monde. Le site contient également des rapports soumis par les ONG au Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant. CRIN propose aussi deux sites web thématiques sur la programmation fondée sur le droit et sur la violence frappant les enfants.

CRIN accueille les sites web des organisations suivantes: Le groupe d'ONG pour la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le Réseau Européen des Médiateurs pour les Enfants (ENOC), le Better Care Network (BCN), et le Réseau Européen des Enfants (EURONET).

Un service d'information par courrier électronique

CRIN diffuse un certain nombre d'actualités par courriel en anglais, français, espagnol et arabe, ainsi que des actualités thématiques. Le principal CRINMAIL est diffusé deux fois par semaine et fournit une information sur l'actualité la plus récente, des rapports et des événements sur les droits de l'enfant. Pour s'y abonner et les lire en ligne, veuillez visiter: www.crin.org/email.

Une revue

Publiée chaque année, la CRIN Review (anciennement CRIN Newsletter) est une publication thématique examinant les dossiers spécifiques concernant les enfants.

Child Rights Information Network
c/o Save the Children
1 St. John's Lane, Londres EC1M 4AR
Royaume-Uni

Tél: +44 (0) 20 7012 6866
Fax: +44 (0) 20 7012 6963
Email: info@crin.org
<http://www.crin.org>

Mettez le site CRIN en signet pour en savoir plus, ou envoyez-nous un mail pour nous fournir nouvelles ou information.

CRIN bénéficie du soutien de Swedish International Development Cooperation Agency, Save the Children Sweden, UNICEF, Save the Children UK, Plan International et World Vision.

Numéros précédents

La Revue de CRIN n°21, novembre 2007:
Une génération plus tard: faire appliquer les droits de l'enfant

Bulletin de CRIN n°20, février 2007: Les droits de l'enfant

Bulletin de CRIN n°19, mai 2006: Les enfants et la violence

Bulletin de CRIN n°18, mars 2005:
Programmation basée sur les droits avec les enfants: introduction

Bulletin de CRIN n°17, mai 2003: Les droits de l'enfant et le secteur privé

Bulletin de CRIN n°16, octobre 2002:
La participation des enfants et des jeunes

Bulletin de CRIN n°15, mars 2002: Intégration des droits de l'enfant

Bulletin de CRIN n°14, juin 2001: La Session extraordinaire consacrée aux enfants

Bulletin de CRIN n°13, novembre 2000:
Les enfants et la macroéconomie

Bulletin de CRIN n°12, mars 2000: L'éducation